

Le magazine de Pont-Péan

Municipalité - Penser l'avenir - Vivre à Pont-Péan

Noël

PUISSE LA MAGIE
DES FÊTES
ÊTRE SOURCE DE JOIES
EN CES TEMPS
SI PARTICULIERS !



Noël

Des étoiles, des étoiles... de Noël, des étoiles végétales sur la couverture de la saison 1 de notre nouveau magazine municipal de Pont-Péan en ces temps de préparation de fêtes! Mais à qui donc appartiennent-elles, ces étoiles? Réponse lors du prochain numéro, en saison 2, au printemps 2021!

Un indice, vous la connaissez tous très bien. Cette plante se mange, pousse généreusement et les enfants aiment jouer avec elle, mais vous ne l'aviez jamais regardée d'aussi près!

La nature est belle, et si nous la protégeons mieux? Nous avons tellement besoin d'elle, nous les humains! **Faire le plus possible avec, le moins possible contre**, tel sera notre adage au cours de ce mandat, précepte que nous empruntons au jardinier planétaire, Gilles Clément.

Mais nous ne voudrions pas que ce ne soit qu'une affaire d'élus, mais bien davantage celle des Pont-Péannais. Construisons ensemble des projets autour de la biodiversité et du vivre mieux! En début d'année 2021, nous lancerons la campagne « Nature en ville ». Vous trouverez déjà un aperçu des réalisations communales en page 52: des sedum installés au cimetière par les services techniques en novembre 2020.

SANTÉ	Urgences: 112	SAMU: 15	Pompiers: 18
Maison médicale 88 rue de Nantes	Diététicienne	G. Quéré	0299524136
	Infirmières	C. Houeix	0299528211
		A. Broussaud Bécot	0684132197
	Kinésithérapeutes	M. André	0299524214
		N. Girard	0299524214
	Médecins	N. Galland	0299528664
		S. Galland Dayot	0299524444
Podologue	M. Mellet	0299635915	
Psychologues	D. Cassin	0299524242	
	L. Le Mestre	0687021457	
Infirmière : 31 allée des Cèdres	Infirmière	S. Lozahic	0683571512
Dentistes: 5 bis rue de la Rivaudière	Dentiste	V. Lainé	0299528541
		MP. Saulnier	0299528541
Orthophoniste: 2 allée du Parc	Orthophoniste	M. Tancred	0299528541
		M. Blanchais	0299524894
Ostéopathe: 7 bis route de Nantes	Ostéopathe	A. Chevalier	0658123145
Pharmacie	Pharmacie	M. Cavarec	0299524120
Taxis : 4 rue de Bellevue	Avices Taxis	Avices	0610610710
Urgences pour personnes qui ont des difficultés à entendre ou à parler: 114	Police secours: 17		

ÉDITO DU MAIRE - PRÉAMBULE ET SERVICES MUNICIPAUX

p 1

Chapitre I - LA MUNICIPALITÉ

Vision: Pont-Péan se veut pionnière dans le développement d'une ville alternative.	p 4
Comptes rendus des conseils municipaux de mai à novembre 2020	p 6
La nouvelle loi de finances, la taxe d'habitation, la taxe foncière, où en sommes-nous?	p 10
Municipalité: huit nouveaux agents - Expression politique de la minorité.	p 12
Expression politique de la majorité - Départ de Mady - État civil.	p 13

Chapitre II - PENSER L'AVENIR

Édito d'ajoint: Agnès Guillet, 2 ^e adjointe et vice présidente de la commission culture et patrimoine. Rénovation du bâtiment de la mine et médiathèque, où en sommes-nous?	p 14
Urbanisme et société: construire une société pour tous les âges. Pont-Péan relève le défi de la longévité et du handicap. Création de logements pour personnes en perte d'autonomie liée à l'âge et au handicap dans le cadre de la ZAC multisite - Centre.	p 16
Un système de solidarité des Français aussi précieux que complexe. Le CCAS de Pont-Péan avec Dominique Jacq, 7 ^e adjoint et vice président Solidarités	p 18
Un tour d'horizon sur la restauration scolaire avec Muriel Blouin 6 ^e adjointe, vice présidente de la commission enfance/jeunesse - Les engagements du SIR. Manger sain, pourquoi mettre des protéines végétales au menu de la cantine?	p 20
Une ferme solaire sur la friche industrielle des anciennes mines de Pont-Péan. Un ciné-débat le dimanche 24 janvier 2021 à 15h30 - 18h30, espace Beausoleil. écoTravo, un audit technique pour diminuer sa facture d'énergie sans condition de revenu. Des bureaux d'étude référencés par Rennes Métropole.	p 22
La démocratie participative: compléter et enrichir la démocratie représentative La fabrique citoyenne de Pont-Péan avec Évelyne Ollivier, 4 ^e adjointe et vice présidente de la commission démocratie/communication. Le Fonds d'initiative Citoyenne ou FIC pour des projets citoyens.	p 24
Une belle bien vénéneuse - le datura une plante très toxique à éradiquer. Le datura, des pratiques qui contribuent à entretenir le risque	p 26
Le plomb et ses usages au XVIII ^e siècle; N° 1, Rennes brûle, un marché s'ouvre. Le plomb au service d'une architecture nouvelle et fonctionnelle après l'incendie de Rennes en 1720 - le plomb de Pont-Péan?	p 28

Chapitre III - VIVRE À PONT-PÉAN

Vivre à Pont-Péan et au cœur de la Métropole rennaise: une communauté de destin. un bassin d'emplois qualifiés, des évolutions sociétales liées à la Covid-19.	p 30
Aménagement et entretien des rues, qui fait quoi? Comment signaler une anomalie dans une rue de Pont-Péan? Les coordonnées de Rennes Métropole. Les règles de PLU en matière de clôture - La gestion des déchets. Avec Stéphane Ménard 1 ^{er} adjoint et vice président de la commission urbanisme et espaces verts.	p 32
La médiathèque évolue et devient gratuite. À nous la science! - Petit Pont-Péan Noël - Appel à talents.	p 34
Après un début réjouissant en octobre, une saison à l'eB mise en suspens. Le programme de l'eB de décembre/janvier.	p 36
Trois portraits d'associations pont-péannaises: Le comité des fêtes, Viet Vo Dao, l'APE avec Frédéric Gourdaïs, 5 ^e adjoint, vice président de la commission sport/ associations et Caroline Bertaud, déléguée aux associations.	p 38
Équipements numériques à l'école et coûts d'investissement globaux 2018-2019.	p 40
Protocole sanitaire à l'école.	p 42
La petite enfance, une offre diversifiée. Le local « Jeunes » de Pont-Péan.	p 44
Les 3 C de la Fabrique citoyenne: un horizon écologique, social, démocratique à co-construire. La marche zéro déchet WCUD et l'opération Stop datura.	p 46
Les Vitrines pont-péannaises, les commerçants et artisans pont-péannais s'organisent. Avec Sylvie Bernard, déléguée à l'économie locale.	p 48
Une analyse des besoins sociaux (ABS) sur la petite enfance. En pratique. Pont-Péan, ville solidaire: Les référents Banque alimentaire et personnes âgées	p 50
Campagne Nature en ville: déjà quatre années sans pesticide. Objectif zéro phyto. Des sedum au cimetière pour préserver l'environnement, la santé des visiteurs et des agents techniques de la commune. En coopération avec les espaces verts, son délégué et la commission démocratie/communication.	p 52

Puisse la magie des fêtes être source de joies en ces temps si particuliers !

Chères Pont-Péannaises, chers Pont-Péannais

La deuxième vague de la pandémie de Covid-19, que beaucoup de spécialistes avaient prévue, nous touche brutalement depuis près de deux mois. Elle a amené le gouvernement à prendre des mesures radicales: couvre-feu dans un premier temps et reconfinement ensuite. Le manque d'ambition dans les politiques publiques de la santé notamment en termes de personnel et de lits ainsi que le retard dans la mise en œuvre du «Tester – Tracer – Isoler» ont laissé peu de marges de manœuvre pour agir efficacement contre le virus. Aussi, ce nouveau confinement était devenu inévitable. Je regrette cependant le manque de discernement de l'État dans la fermeture de commerces de proximité dits «non essentiels».

Localement, nous avons adapté l'organisation des divers pôles municipaux pour garantir la continuité des services à la population et l'accueil des élèves du **groupe scolaire Lucie Aubrac** dans les meilleures conditions. Je remercie les enseignants et les agents pour leur implication au quotidien afin de permettre aux enfants de vivre ces moments le plus sereinement possible. Outre la distribution de masques aux élèves, décidée par la conférence des Maires de Rennes Métropole, je salue l'entrée de Rennes Métropole dans le capital de la **Coop des masques bretonne et solidaire**. Cette **Société Coopérative d'Intérêt Collectif** est un outil nécessaire pour relocaliser et sécuriser une production certifiée de masques et de protections à destination de tous les professionnels et publics qui en ont besoin.

En ces temps difficiles où le lien social est distendu, les activités des associations restreintes, nous pouvons nous réjouir des initiatives prises au niveau local pour renforcer les rencontres entre les habitants et ainsi agir collectivement: création de l'association de commerçants, artisans et indépendants **Les Vitrines pont-péannaises**, implication d'habitants, d'associations et de services municipaux dans les actions de **la Fabrique Citoyenne**, concours d'écriture lancé par la troupe de théâtre **Les Arts maniaques** en **partenariat avec l'APE et la médiathèque**... sans oublier la solidarité qui s'organise entre habitants pour aider ceux qui ont besoin d'aides pour des courses ou simplement faire que personne ne reste isolé.

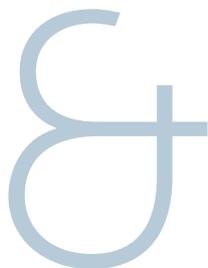


Michel Demolder, maire de Pont-Péan - © JPL

Pour faire face aux conséquences de cette crise sanitaire, les élus sont pleinement mobilisés. Le **Plan Communal de Sauvegarde** a ainsi été activé dès le début de ce nouveau confinement. Un courrier à destination de nos aînés de plus de 75 ans a été distribué en porte à porte pour vérifier leurs éventuels besoins d'aides. Tout habitant peut ainsi prendre contact avec la mairie s'il souhaite s'engager dans une réserve civile citoyenne pour faire vivre cette solidarité du quotidien.

En raison de la crise sanitaire, les cérémonies du 11 novembre se sont déroulées en petit comité. Outre l'hommage à **tous les soldats morts aux combats** dans les différents conflits, j'ai souhaité également rendre hommage à **Samuel PATY**, cet enseignant d'histoire et de géographie lâchement assassiné le 16 octobre dernier. Il est de notre devoir de défendre les valeurs de la République et la laïcité, de soutenir les enseignants dans leur mission d'offrir à nos enfants les clés de l'émancipation par le savoir. Sans tomber dans le débat malsain du séparatisme et de son amalgame quelquefois voulu entre l'islam et le terrorisme, nous devons refuser les atteintes à la liberté d'expression, l'atteinte au droit à l'éducation, à la liberté religieuse et à la laïcité.

Nous allons rentrer dans les fêtes de Noël et de fin d'année, temps de fêtes en famille, temps de partage. En dépit de la menace sanitaire qui nécessite de se protéger et de protéger les autres, puissions-nous faire que ces fêtes soient pour tous et toutes sources de joies.



Mairie

2 avenue du Chemin Vert
35 131 PONT-PÉAN
0299524170
mairie@pontpean.fr
www.pontpean.fr
lundi 14 h - 17h 30
mardi 14 h - 17h 30
mercredi 10 h - 12 h
14 h - 17 h 30
jeudi 14 h - 17 h 30
vendredi 10 h - 12 h
14 h - 17 h 30
samedi 9 h - 12 h

Centre technique municipal

rue de la Mine
0299528223

Espace Beausoleil

(salle de spectacles et de réceptions)
0299057563
www.espacebeausoleil.fr

Médiathèque municipale

18 route de Nantes
0299528053
mediatheque@pontpean.fr
Horaires
à partir du 5 décembre
mardi, jeudi:
16h30 à 18h30
mercredi: 10h à 12h et
14h à 18h30
samedi: 10h à 12h30

École Lucie Aubrac

0299528405

Accueil de loisirs et accueil périscolaire

(3 à 12 ans)
allée de l'école
0299057717

Local Jeunes (12-18 ans)

0674833495
localjeunes@pontpean.fr

Petite enfance (0-6 ans)

2 rue de Bellevue
0686873163
petiteenfance@pontpean.fr

Crèche Mille-Pattes

espace Brocéliande
Chartres-de-Bretagne
0299771901

Multi-accueil Tintinabulle

1 rue Madame de Janzé
Chartres-de-Bretagne
0299413532

Services sociaux Permanence

tarification solidaire des transports et dispositif Sortir!: mardi et jeudi de 13h30 à 17h (en mairie)

CDAS de

Chartres-de-Bretagne
rue Mme de Janzé
0299411919

Agence postale Centre

commercial Les Genêts
0299528348
mardi, jeudi, vendredi et samedi: 9h à 12h

Marché

Tous les dimanches matin sur la place du Centre Commercial Les Genêts

Déchèteries

Bruz Les Garennes
du lundi au samedi
9h -12h et 14h-18h
fermé le mardi matin

Chartres-de-Bretagne

avenue du Trégor:
lundi et vendredi
14h à 18h*
mardi: 9h à 12h
mercredi et samedi:
9h à 12h et 14h à 18h*

Saint-Erblon

Plateforme de déchets verts
Le Perray:
lundi, mardi et vendredi
9h à 12h, mercredi 14h à 18h* samedi 9h à 12h et 14h à 18h*

**fermeture à 17h du 1^{er} novembre au 31 mars*

Maire Michel Demolder

Adjoints
Permanence:
Tous les samedis matin de 9h30 à 12h00 un adjoint est à votre disposition selon les astreintes publiées sur pontpean.fr

Adjoint à l'urbanisme
Stéphane Ménard

Adjointe à la culture/ patrimoine
Agnès Guillet

Adjoint aux finances
Mourad Zeroukhi

Adjointe à la démocratie/ communication
Évelyne Ollivier-Lorphelin

Adjoint aux sports
Frédéric Gourdaïs

Adjoint à l'éducation et à la jeunesse
Muriel Blouin

Adjoint à la solidarité
Dominique Jacq

Déleguée au patrimoine
Bernadette Denis

Déleguée aux personnes âgées
Anne Jouet

Déleguée à la vie économique
Sylvie Bernard

Délegué à la petite enfance
Antoine Simonneau

Déleguée aux associations
Caroline Bertaud

Délegué démocratie/ communication
Anthony Bossard

Délegué à la gestion des espaces verts
Nicolas Raty

En cas d'urgence le week-end (élu-e d'astreinte):
0676877700

Chapitre I - MUNICIPALITÉ



**L'institution
Officialiser**

Chapitre II - PENSER L'AVENIR

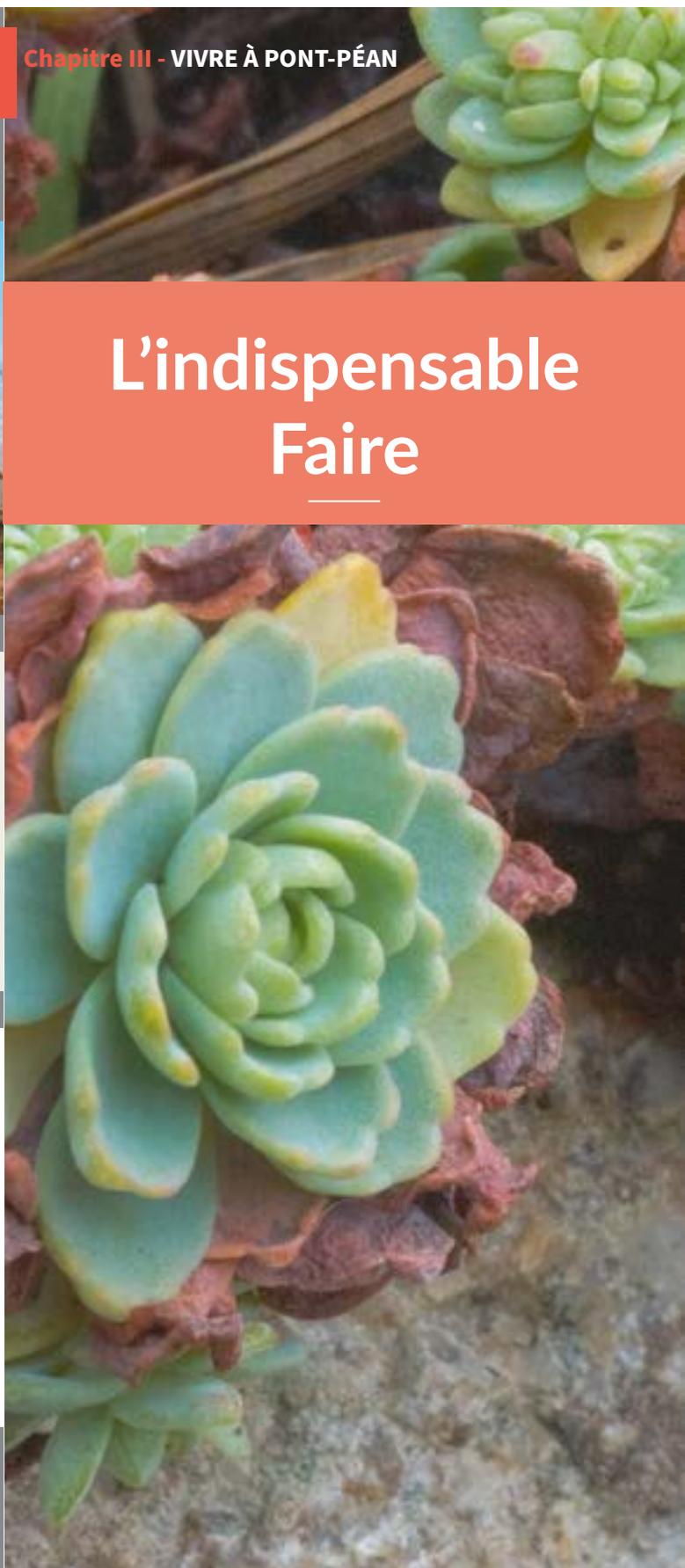


L'immatériel
Projeter - Réaliser
Partager



Chapitre III - VIVRE À PONT-PÉAN

L'indispensable
Faire





" Dans un jardin, l'homme intervient, mais il fait avec la nature et non pas contre elle. Faire le plus possible en allant le moins possible contre les énergies en place. Les jardiniers savent depuis des siècles que la maîtrise de la nature est une illusion. La nature transforme et invente sans arrêt."

Gilles Clément, le jardin en mouvement

Pont-Péan, se veut pionnière dans le développement d'une ville alternative

Le modèle de développement urbain basé sur la consommation de toujours plus a montré ses limites. Basée autour de la mobilité automobile, elle engendre la consommation de terre agricole, des pollutions, des coûts prohibitifs et accentue les fragmentations sociales. Pont-Péan se veut pionnière dans le développement d'une nouvelle ville alternative, engagée concrètement vers la transition d'un urbanisme circulaire.

Par Évelyne Ollivier et photographie réalisée à Pont-Péan le 31 octobre 2020 par Jean-Pierre Cudennec

En ville, des jardins en mouvement pour maintenir et accroître la diversité biologique, source d'étonnement, garantie du futur

La ville est perçue par beaucoup comme un espace hostile à la nature. Les Français déplorent de ne pas avoir suffisamment d'espaces verts à proximité de leur logement. C'est l'un des faits marquants de l'urbanisme actuel : les Français manifestent clairement leur quête de verdure et particulièrement depuis le confinement du printemps dernier. Les ménages résidant en immeuble collectif ressentent plus que d'autres l'absence de nature. 84% des Français estiment qu'il faut créer davantage de jardins et de parcs en milieu urbain. Quelles que soient les enquêtes d'opinion effectuées, la présence d'un jardin demeure le premier équipement public spontanément cité par les personnes interrogées pour améliorer la qualité de vie en ville. Après il s'agit de s'interroger sur quel jardin voulons-nous ? Le Jardin en Mouvement de Gilles Clément s'inspire de la friche : espace de vie laissé au libre développement des espèces qui s'y installent. Ne sont-ils pas magnifiques ces cyclamens qui ont colonisé librement la pelouse d'un jardin de Pont-Péan ? Ils débordent même dans le sentier, laissons-les s'installer ! Gilles Clément, le jardinier planétaire, nous précise *"dans ce genre d'espace les énergies en présence — croissances, luttes, déplacements, échanges — ne rencontrent pas les obstacles ordinairement dressés pour contraindre la nature à la géométrie, à la propreté ou à tout autre principe culturel privilégiant l'aspect. Elles rencontrent le jardinier qui tente de les infléchir pour les tourner à son meilleur usage sans en altérer la richesse"*. « **Faire le plus possible avec, le moins possible contre** » résume la position du jardinier du Jardin en Mouvement.

Reconstruire la ville sur la ville Un nouveau centre-ville

Nous l'attendions depuis longtemps, ce nouveau centre de Pont-Péan. Il va prendre prochainement réalité en commençant par la construction d'un espace destiné à

ceux qui sont les plus fragiles, les personnes dites seniors généralement de plus de 75 ans et les personnes handicapées. Le centre-ville actuel va passer par une étape de déconstruction dès la fin de l'année et début de l'année prochaine. Nous reviendrons prochainement sur son développement.

Réutilisation de la friche industrielle de la mine de plomb argentifère de Pont-Péan Réhabilitation du patrimoine industriel la nouvelle médiathèque et la ferme solaire

Dans le contexte actuel d'urbanisation de Rennes Métropole, où notre ville suburbaine prend de l'expansion, l'aménagement de la friche industrielle de l'ancienne mine de plomb argentifère de Pont-Péan s'inscrit dans un concept de viabilité et de minimisation de la consommation des ressources naturelles. Les traces du passé subsistent. Au lieu d'avoir des espaces industriels désaffectés, qui représentent un fardeau pour la municipalité, leurs potentiels de réutilisation vont être valorisés. Tout d'abord, en réhabilitant l'ancien bâtiment administratif du XIX^e siècle classé à l'inventaire des monuments historiques et pour lequel des subventions sont accordées pour devenir un espace patrimonial et un espace à disposition d'associations culturelles. En second lieu, un nouveau bâtiment, qui abritera une médiathèque de nouvelle génération, s'ouvrira à tous les habitants avec en son centre un tiers lieu pour tous. Cet ensemble représentera un haut lieu de la culture Pont-Péannaise, en lien avec l'espace culturel actuel Beausoleil. Le terrain contaminé par les métaux lourds liés aux anciennes halles de la mine recevra quant à lui une ferme photovoltaïque, la deuxième de Bretagne qui assurera une production suffisante pour l'approvisionnement en énergie de près de 5000 foyers. Alors que l'Ille-et-Vilaine produit à peine 10% de ses besoins électriques, notre commune va ainsi devenir à énergie positive d'ici 2 ans ! La valorisation de ce site historiquement contaminé qui se situe dans une zone urbaine de valeur, à proximité du centre, est la résultante du soutien d'un grand nombre d'élus et de Pont-Péannais.

L'essentiel des comptes rendus municipaux de mai à novembre 2020

Compte-rendu du 25 mai 2020

Administration Générale - Convention d'attribution fond de concours métropolitain

Par courrier en date du 31 janvier 2019, la commune de Pont-Péan a sollicité auprès de Rennes Métropole un fonds de concours pour la réhabilitation du bâtiment administratif de la Mine. La délibération de la métropole en date du 13 décembre 2018 a adopté le principe de l'attribution de fonds de concours dans le cadre de la législation en vigueur, et notamment de l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le coût de l'opération est estimé à 3274211€ HT. Le montant du fonds de concours versé par Rennes Métropole est ainsi fixé à 280000€.

Administration générale – Désignation de représentants – Société Publique Locale d'Aménagement Territoires Publics

Il est rappelé que la commune de Pont-Péan est entrée au capital de la Société Publique Locale d'Aménagement Territoires Publics en décembre 2010. Depuis cette date, elle a confié à la SPLA la réalisation de deux mandats d'études, l'un sur le secteur Centre-Ville/Bellevue et l'autre sur le secteur de La Bétuadais/Les Cormiers/La Mine. A ce jour, la commune dispose de 331 actions représentant 4.32% du capital social. Cette participation ne permet toutefois pas à la commune de disposer d'un poste d'administrateur et est représentée au sein d'une assemblée spéciale. Cette assemblée spéciale désigne en son sein, quatre représentants qui siègent au conseil d'administration. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 21 voix pour et 6 abstentions, nomme Stéphane Ménard comme représentant de l'assemblée générale des actionnaires et Michel Demolder comme représentant de l'assemblée spéciale de territoires publics et représentant de la commission d'appel d'offres.

Compte rendu du 15 juin 2020

Administration générale – Conseil Municipal – Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes au Maire, des conseillers municipaux délégués

Tableau récapitulatif des indemnités allouées au Maire, aux Adjointes, aux conseillers municipaux délégués. Les indemnités des conseillers municipaux délégués sont comprises dans l'enveloppe budgétaire Maire et adjoints.

Indemnités de fonction	% indice terminal maxi	% indice terminal fixé
Maire Michel DEMOLDER	55 %	44%
1 ^{er} adjoint Urbanisme Stéphane MÉNARD	22 %	22 %
2 ^e adjointe Culture Agnès GUILLET	22 %	14%
3 ^e adjoint Finances Mourad ZEROUKHI	22 %	14%
4 ^e adjointe Démocratie locale - Évelyne OLLIVIER-LORPHELIN	22 %	14%

5 ^e adjoint Sports Frédéric GOURDAIS	22 %	14%
6 ^e adjointe Éducation Muriel BLOUIN	22 %	14%
7 ^e adjoint Solidarité Dominique JACQ	22 %	14%
1 ^{er} conseiller délégué à la gestion des espaces verts Nicolas RATY		7%
2 ^e conseillère déléguée au patrimoine Bernadette DENIS		7%
3 ^e conseillère déléguée à la vie économique Sylvie BERNARD		7%
4 ^e conseiller délégué à la communication Anthony BOSSARD		7%
5 ^e conseillère déléguée aux associations Caroline BERTAUD		7%
6 ^e conseiller délégué à la petite enfance Antoine SIMONNEAU		7%
7 ^e conseillère déléguée aux personnes âgées Anne JOUET		7%
	209 %	199%

Administration Générale – Conseil Municipal – Création et composition des commissions municipales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide la création de six commissions municipales composées par les conseillers municipaux suivants:

Commission Finances Muriel BLOUIN, Évelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Mourad ZEROUKHI, Stéphane MENARD, Dominique JACQ, Frédéric GOURDAIS, Agnès GUILLET, Maryse AUDRAN, Pascal COULON
Commission Urbanisme Stéphane MENARD, Nicolas RATY, Anthony BOSSARD, Didier LEGOFF, Anne JOUET, Yvon LEGOFF, Farida AMOURY
Commission Petite Enfance, Education et jeunesse Muriel BLOUIN, Romuald FRISSON, Alexandre MOREL, Antoine SIMONNEAU, Laëtitia GAUTIER, Espérance HABONIMANA
Commission Culture et patrimoine Agnès GUILLET, Bernadette DENIS, Sylvie BERNARD, Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Frédéric GOURDAIS, Alexandre MOREL, Pascal COULON, Dominique CANNESSON
Commission Sports et Vie associative Frédéric GOURDAIS, Caroline BERTAUD, Mourad ZEROUKHI, Muriel BLOUIN, Agnès GUILLET, Dominique CANNESSON
Commission démocratie locale et communication Évelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Anthony BOSSARD, Nicolas RATY, Nadège LETORT, Didier LEGOFF

Désignation des représentants du Centre Communal d'Action Sociale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 26 voix pour et une abstention décide de proclamer membres du CCAS les élus ci-dessous:

Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PONT PEAN
Président: Monsieur le Maire: Michel DEMOLDER
Membres élus au sein du Conseil Municipal: - Dominique JACQ - Anne JOUET - Nadège LETORT - Bernadette DENIS - Romuald FRISSON - Maryse AUDRAN

Administration générale – Concessions Ci-metière – Modalités de répartition du produit des concessions (commune et C.C.A.S.) et financement du CCAS

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide
- d'allouer 100% du produit des concessions au C.C.A.S. pour l'année 2020
- d'abroger ce système à compter du 1^{er} janvier 2021
- de voter une subvention de 15000€ pour le CCAS

Administration générale – Commission d'Appel d'Offres et commission communale Marchés publics – Désignation de ses membres

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide de désigner les 5 membres titulaires: Bernadette DENIS, Mourad ZEROUKHI, Muriel BLOUIN, Stéphane MÉNARD, Pascal COULON et les 5 membres suppléants: Évelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Frédéric GOURDAIS, Anthony BOSSARD, Didier LEGOFF, Yvon LEGOFF, pour la commission d'appel d'offres et la commission communale marchés publics.

Administration générale – Instances intercommunales – Désignation de représentants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 21 voix pour et 6 contre ont désigné comme représentants auprès des instances intercommunales suivantes:

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Syndicat Intercommunal Piscine de la Conterrie	- Caroline BERTAUD - Nicolas RATY - Sylvie BERNARD - Dominique JACQ
Syndicat Intercommunal de Restauration	- Muriel BLOUIN - Alexandre MOREL - Romuald FRISSON - Valérie FORNARI - Antoine SIMONNEAU - Laëtitia GAUTIER
Syndicat Intercommunal pour l'enseignement de la Musique Rive Sud	- Agnès GUILLET - Frédéric GOURDAIS - Michel DEMOLDER

Administration générale – Instances intercommunales – Rennes Métropole – Commission d'Évaluation des Charges Transférées – Désignation de représentants

Cette commission identifie la nature et le montant des dépenses et des recettes liées aux compétences transférées et qui ne seront donc plus supportées par les communes mais par la Communauté d'Agglomération. Après en avoir délibéré, le conseil municipal

L'essentiel des comptes rendus municipaux de mai à novembre 2020

avec 23 voix pour et 4 contre désigne pour le représenter au sein de la C.L.E.C.T. Mourad ZEROUKHI (représentant titulaire) et Michel DEMOLDER (représentant suppléant).

Administration générale – Instances diverses – Désignation de représentants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 22 voix pour et 5 abstentions désigne pour le représenter :

SDE 35 Syndicat Départemental d'Énergie
(1 Candidat auprès de Rennes Métropole) - Didier LEGOFF
AUDIAR (1 représentant à l'assemblée générale)
- Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN
Comité des œuvres sociales (1 délégué des élus)
- Nadège LETORT
Association Accueil et Accompagnement pour l'Emploi Sud de Rennes
- Dominique JACQ - Nicolas RATY
Relais Emploi (2 délégués)
- Nicolas RATY - Michel DEMOLDER
Association Alli âges (1 représentant)
- Anne JOUET
Centre d'Information sur les droits des Femmes et des Familles (1 délégué)
- Nadège LETORT
Union Nationale des Combattants UNC
- Dominique JACQ
Correspondant de la défense
- Dominique JACQ
Agence Régionale d'Information des Collectivités Locales (ARIC)
- Caroline BERTAUD
Association BRUDED Bretagne Rurale et Rurbaine pour un développement durable
- Anthony BOSSARD - Suppléant Nicolas RATY
Comité des Fêtes de Pont-Péan
- Sylvie BERNARD - Frédéric GOURDAIS
Conseil d'école publique de Pont-Péan
- Michel DEMOLDER - Muriel BLOUIN
ALEC
- Antoine SIMONNEAU
ASSIA
- Dominique JACQ

Finances – Convention d'adhésion au dispositif d'achats centralisés - REGATE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 21 voix pour et 6 abstentions, approuve les termes de la convention d'adhésion à REGATE constituée des centrales d'achats

portées par Rennes Métropole et par la Ville de Rennes, et notamment les conditions générales de recours, et autorise la signature de la convention d'adhésion à REGATE pour la durée du mandat et pour un montant annuel d'adhésion de 900€ pour 2020 (pour les communes entre 2500 habitants et 5000 habitants).

Finances – SDE35 – Taxe Communale sur la consommation finale d'électricité - TFCE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise le SDE35 à continuer de percevoir directement la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) sur son territoire à partir du 1er janvier 2020, indique que le SDE35 continuera à reverser chaque trimestre 50% du montant de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) perçue sur son territoire à partir du 1er janvier 2020 et précise que la commune continuera de ce fait à bénéficier d'un régime d'aides spécifiques (« catégorie de communes C ») plus avantageux que celui des communes classées historiquement en régime urbain.

Foncier – Acquisition de la parcelle AD743 – 110 Route de Nantes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide l'acquisition de la parcelle AD743 de 7a et 96ca, cession à titre gratuite, auquel s'ajoutent les frais d'actes notariés.

Délégations des attributions du conseil municipal au maire

Beausoleil	
Echelle télescopique	4 467,60 €
Ponçage et remise en peinture de la scène	1 240,80 €
Plateaux de tables	3 330,00 €
Matériel scénique	9 956,76 €
Service technique	
Reprofilage et gravillonnage Allée de la clôture	7 451,60 €
Allée piétonne sablée le Luzard - parking école	6 970,52 €
Petite Bétuauvais agrandissement aire de retournement	1 556,00 €
Tapis SÉDUM cimetière	2 211,98 €
Groupe scolaire	
Remplacement des portes de toilettes	4 812,00 €

Compte rendu du 6 juillet 2020

Administratif – Règlement intérieur du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à

l'unanimité de ses membres présents approuve le règlement intérieur du conseil municipal.

Finances – tarifs location Espace Beausoleil

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents fixe les tarifs pour tout contrat débutant à compter du 1er janvier 2021, ceux-ci sont disponibles sur pontpean.fr. **Associations pontpéennaises:** Une gratuité annuelle sera attribuée pour la salle Danycan ou les 3 salles puits carreau et hall pour toutes les associations de la commune. Une deuxième gratuité annuelle sera attribuée pour la salle Danycan ou les 3 salles puits carreau et hall, pour les associations communales qui y organiseraient un spectacle ou une bourse ouverte à tous les publics. Concernant les activités régulières des associations communales bénéficient de la gratuité pour les salles des Puits, du Carreau.

Finances – Subventions aux écoles privées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 21 voix pour et 6 abstentions décide d'allouer les subventions présentées ci-dessus aux écoles privées.

ECOLE Effectifs 2019-2020	Total subvention
École La Providence Bruz	
8 élémentaire	765€
1 maternelle	
École Ste Marie Chartres De Bretagne	
17 élémentaire	1 870 €
5 maternelle	
École Notre Dame Laillé	
1 élémentaire	340 €
3 maternelle	
Total	2 975 €

Culture - Projet d'établissement Médiathèque PCSES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 19 voix pour et 8 abstentions, approuve le projet d'établissement de la médiathèque.

Projet de réhabilitation et d'extension de l'ancien bâtiment administratif de la mine de Pont-Péan - Avenant n°3 au contrat de maîtrise d'œuvre – Missions complémentaires – Programme Scientifique et Scénographique

Et considérant qu'après les études réalisées en phase APS, il apparaît indispensable de préciser le programme notamment sur la partie Muséographie, une mission complémentaire est proposée par l'agence FARELL, membre du groupement de maîtrise d'œuvre pour réaliser le programme muséographique pour un montant de 8500€ HT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 19 voix POUR et 8 abstentions approuve l'avenant n°3 d'un montant de 8500€ HT.

Foncier – Acquisition de la parcelle ZH 14 – Lieu-dit Tellé

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide d'acquérir la parcelle ZH14 au prix de 17 966,51 €.

L'essentiel des comptes rendus municipaux de mai à novembre 2020

Commission Communales des impôts directs

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents propose de retenir en tant que commissaires titulaires Armel TREGOUET, Cécile GIBBES, Philippe DESREZ, Stéphanie DAVID, Vincent MAUDUIT, Maryvonne MONNIER, Cédric LAUNAY, Françoise BOUE, Jean-Pierre JOURDAN, Catherine CUDENNEC, Manuel CARREIRA, Josiane VETIER, Jean-Claude GUILLET, Karina GUERRIER, Mohamed BAREHA, Bernadette DENIS, et en tant que suppléants Loïc BESSEICHE, Claudine GUINY, Jean-Yves BLOUIN, Véronique ORHAN, Daniel CHAUVIN, Monique BALOUNAICK, Catherine LE ROUX, Annie BOURDET, Philippe HENRY, Gaëlle QUERE, Patrick MELOU, Yvonne IMPERATO, Patrick GUEZILLE, Patrick ROBICHET, Sébastien TIGEOT et Noël FRIN de la CNDJ pour siéger en CCID.

Délégations des attributions du conseil municipal au maire

Groupe scolaire	
Travaux de rénovation - lot 1 menuiseries extérieures	26 726,40 €
Travaux de rénovation - lot 2 sols	37 514,76 €
Travaux de rénovation - lot 3 faux-plafonds	29 670,00 €
Travaux de rénovation - lot 4 ventilation	7 800,00 €
Travaux de rénovation - lot 5 électricité	13 259,16 €
10 Postes informatiques et écrans	7 504,00 €
ZA Pont-Mahaud	
Ligne de trésorerie	400 000,00 €
Mairie	
équipements postes de travail : Fauteuils de bureau ergonomiques 5 agents	2 873,66 €
Ensemble Standard téléphonique (Annule et remplace délégation du 9/3/20)	8 409,60 €
Services techniques	
Entretien annuel du terrain de foot	3 899,76 €
Brosse désherbage mécanique	985,20 €

Compte rendu du 10 juillet 2020

Pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020, sont désignés délégués titulaires Michel Demolder, Agnès Guillet, Frédéric Gourdaïs, Sylvie Bernard, Stéphane Ménard, et Évelyne Ollivier-Lorphelin, Alexandre Morel, Muriel Blouin, Nicolas Raty, Nadège Letort, Dominique Jacq, Bernadette Denis, Pascal Coulon, Espérance Habonimana et délégués suppléants, Laëtitia Gautier, Mourad Zéroukhi, Caroline Bertaud, Anthony Bossard et Maryse Audran.

Compte rendu du 7 septembre 2020

Bilan d'activités SIM Rive Sud 2018-2019

Le Conseil Municipal prend acte du bilan d'activités SIM Rive Sud 2018-2019.

Finances – subvention à l'école DIWAN Bro Roazhon de Rennes

Lors du conseil municipal du 3 mars 2020, la commune a attribué une subvention forfaitaire de 85 € pour un enfant de Pont-Péan inscrit à l'école DIWAN Bro Roazhon de Rennes. Depuis juillet 2019, le versement du forfait scolaire a été mis en place pour les élèves des filières bilingues en langue régionale à condition que la commune de résidence ne dispose pas d'école dispensant un enseignement en langue régionale. Or, le montant forfaitaire du coût enfant pour un élève du primaire est de 442 € à Pont-Péan. Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 16 abstentions, 7 contre, 3 pour et un qui ne prend pas part au vote, décide de rejeter la présente délibération qui avait pour objectif d'attribuer une subvention à l'école DIWAN BRO ROAZHON de Rennes d'un montant de 442 € et d'émettre un mandat du montant de la différence entre la subvention attribuée en mars et celle attribuée dans la présente délibération

Rennes Métropole – Commission intercommunale des impôts directs – Proposition de commissaires

Il est demandé à chaque commune de présenter 3 contribuables que le conseil municipal proposera, pour figurer sur la liste des 20 commissaires titulaires et des 20 commissaires suppléants à établir par la Communauté d'Agglomération Rennes Métropole, en vue de la constitution de sa Commission intercommunale des Impôts Directs. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec une abstention et 26 pour, propose Armel Trégouët, Mourad Zeroukhi et Céline Kaplan.

Actualisation du Plan Communal de Sauvegarde

La commune de Pont-Péan, concernée par un plan de prévention des risques naturels, a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en 2014. Suite au renouvellement du Conseil Municipal et en prenant compte du contexte sanitaire, la commune souhaite l'actualiser. Il s'agit d'un ensemble de documents contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine en fonction des risques connus les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, il fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, il recense tous les moyens disponibles, et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Ce document est consultable en mairie par tous. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, prend acte de la réactualisation du Plan Communal de Sauvegarde par la commune, et approuve les termes de ce document.

Délégations des attributions du conseil municipal au maire

Voirie rurale	
travaux aménagement complémentaire la petite Bétuaudais	1 296,00 €
École	
mission de contrôle technique travaux école 2020	2 160,00 €
Équipement classe directrice	1 376,00 €
Analyse de fin de chantier - travaux écoles 2020	3 612,00 €
Placards école maternelle	6 407,90 €
Déclaration de sous-traitance - Lot 2 - revêtements de sols - création d'une rampe PMR	4 370,42 €
Complément de travaux VMC Bâtiment E	1 015,80 €
Projet Mine	
Mesures bruits résiduels	1 152,00 €
Mairie	
Acquisition d'un copieur	5 748,00 €
1 poste informatique communication Macbookpro	3 748,90 €
Multi site	
Acquisition de poste informatique: 2 unités centrales - 1 imprimante et 4 écrans	2 012,40 €
Services Techniques	
Réparation véhicule Iveco	1 514,54 €
RH - Convention de Formation apprentissage - BPA Travaux d'aménagements paysagers 01/09/2020 (2 ans)	4 000,00 €

Compte rendu du 5 octobre 2020

Conventions mises en réserve – 24 avenue du chemin vert et la Mine (Ouest Moulure)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide de prolonger la durée de mise en réserve de 5 ans concernant la convention n°15C0261 du 17 avril 2015, où la commune de Pont-Péan et Rennes Métropole ont décidé le portage pour une durée de 5 ans, dans le cadre du Programme d'Action Foncière, d'un appartement et un emplacement de parking (lots 1 et 8) dans une copropriété située 24 avenue du chemin vert à Pont-Péan et concernant la convention n°15C0262 du 17 avril 2015, où la commune de Pont-Péan et Rennes Métropole ont décidé le portage pour une durée de 5 ans, dans le cadre du Programme d'Action Foncière, d'une propriété bâtie sur un terrain d'une superficie totale de 8461 m² située au lieu-dit la Mine à Pont-Péan et cadastrée sous le numéro 220 section AH.

L'essentiel des comptes rendus municipaux de mai à novembre 2020

Adoption de la convention de subvention pour la résidence d'habitat accompagné

Dans le cadre du projet de résidence destinée à des personnes en perte d'autonomie liée à l'âge ou à une situation de handicap au sein de la ZAC Centre - Fontaine Blanche - Bétuaudais, le Conseil Municipal, accepte la convention entre la commune et Aiguillon Construction et la Mutualité Française d'Ille-et-Vilaine, visant rendre accessible au plus grand nombre cette résidence. (cf.: article sur la résidence adaptée dans ce magazine).

Rapport d'activité 2019 - Syndicat Intercommunal de la piscine de la Conterie

Le syndicat est constitué de 12 communes (Bourbarré, Bruz, Chartres-de-Bretagne, Chavagne, Corps-Nuds, Laillé, Noyal Châtilon-sur-Seiche, Orgères, Pont-Péan, Saint-Armel, Saint-Erblon et Vern-sur-Seiche) représentant une population de 71 616 habitants. Le nombre d'entrées à la piscine en 2019 est de 256 446 soit 6 736 entrées de moins qu'en 2018. Cette baisse de la fréquentation pour l'ensemble des activités de la piscine s'explique par l'ouverture du bassin nordique de Bréquigny et l'impact des travaux en particulier sur l'espace fitness et le bien-être.

Projet de réhabilitation et d'extension de l'ancien bâtiment administratif de la mine de Pont-Péan pour un usage de médiathèque, de locaux associatifs et d'espace d'exposition de mise en valeur du patrimoine - Avenant n°4 au contrat de maîtrise d'œuvre - Prestations supplémentaires

Dans le contrat conclu avec le maître d'œuvre, un nombre de réunions était prévu pour chaque phase. À l'initiative de la commune, de manière imprévue et nécessaire au projet, des réunions supplémentaires ont eu lieu. Concernant la phase diagnostic et esquisse, 3 réunions/déplacements sur site étaient prévues dans l'offre et 3 réunions supplémentaires se sont déroulées :

- le 30 janvier 2019: réunion avec l'association Galène,
- le 14 mars 2019: visites réserves Galène + association cercle celtique,
- le 26 mars 2019: présentation d'études complémentaires,

Concernant la phase APS1, 3 réunions/déplacements sur site et 1 visite de projets étaient prévues dans l'offre et 3 réunions supplémentaires se sont déroulées :

- le 16 avril 2019: réunion de mise au point sur missions complémentaires,
- le 7 mai 2019: réunion avec la société Territoires,
- le 9 juillet 2019: réunion publique présentation APS,

Concernant la phase APS2, 2 réunions comprises dans l'avenant n°2 et 1 réunion à l'initiative de l'architecte et 5 réunions supplémentaires se sont déroulées :

- le 1^{er} octobre 2019: réunion avec l'abbé (1 personne),
- le 7 novembre 2019: réunion avec l'ABF/CRMH (1 personne),
- le 5 décembre 2019: réunion projet en Mairie (1 personne),
- le 19 décembre 2019: réunion ABF/CRMH à la DRAC (2 personnes),

Concernant la phase APD, 4 réunions sont prévues dans l'offre et pour mener à bien cette phase le maître d'ouvrage, il est proposé d'ajouter 3 réunions supplémentaires dont 1 réunion de présentation aux élus. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 20 pour et 6 contre décide d'approuver cet avenant.

Délégations des attributions du conseil municipal au maire

Groupe scolaire	
travaux VMC Bâtiment E	1 015,80 €
Cylindre barillets au bâtiment A	1 072,14 €
Restaurant scolaire	
Remplacement pompe de charge chaudière	687,12 €
Réparation pompe + vannes chauffière	674,38 €
Services techniques	
Remorque simple	798,00 €
Réparation du camion benne	1 292,71 €
Entretien espaces verts 2020 : Bel air - Renardière - allée des Cèdres - allée de Provence - Massifs Lizard - Villa Majorelle	11 912,37 €
Projet Mine	
Étude géotechnique complémentaire	8 190,00 €
Complexe sportif	
Film occultant pare-soleil et location de nacelle	4 092,00 €
Mitigeur thermostatique Gymnase	667,57 €
Filets pour terrain de foot	620,04 €
Pose des pare-ballons terrain d'honneur et annexe	13 529,28 €
Engrais terrain de foot	999,27 €
Peinture Traçage foot	474,60 €
Fourniture et pose d'une lampe - Terrain de foot	396,00 €
Mairie	
Achat de masques FFP2	896,75 €

Compte rendu du 7 novembre 2020

Ressources Humaines - Titres Restaurant

Le conseil municipal approuve le principe d'attribution de titres-restaurants pour les stagiaires et titulaires de la fonction publique, contractuels de droit public, contractuels de droit privé (C.U.I.) et apprentis, d'une valeur

faciale de 6€, avec une participation de la commune de Pont-Péan à hauteur de 50%. L'attribution se fait à raison d'un titre-restaurant par agent et par jour travaillé. Le coût pour la collectivité avoisinera les 20 k€ sur une année.

Ressources humaines - Fêtes de fin d'année - Chèques cadeaux aux agents - Reconduction

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de réitérer comme les années passées, l'octroi d'un chèque-cadeau pour une valeur de 35€ aux agents de la collectivité, dans les mêmes conditions.

Syndicat Intercommunal Restauration - Rapport d'Activité 2019

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2019-2020 du SIM Rive Sud.

Culture - Médiathèque - Gratuité

Le Conseil Municipal, avec 2 abstentions, 1 contre, 1 personne qui ne prend pas part au vote décide de rendre gratuite l'inscription à la médiathèque municipale à partir du 1^{er} janvier 2021. La médiathèque participe à la lutte contre l'illettrisme, à la culture pour tous. Elle doit permettre l'accès de ses collections aux personnes les plus éloignées de la lecture. Malgré la gratuité complète de la médiathèque, l'inscription sera maintenue.

Délégations des attributions du conseil municipal au maire

Services techniques	
Cimetière tapis Sedum	2 211,98 €
Entretien desherbeur mécanique	867,31 €
Cordon lumineux Noël 2020	978,62 €
Groupe scolaire	
Remplacement pièces chaudière Bat A - Ecole Elementaire	802,24 €
Réparation chauffage - École Maternelle	1 678,55 €
1 siège ergonomique ATSEM	742,81 €
Espace Beausoleil	
Formation à la sécurité des spectacles du 26 au 30/04/2021	780,00 €
Administratif	
Remplacement serveur	19 751,24 €
2 ordinateurs portables	2 216,64 €

Les comptes rendus sont disponibles dans leur intégralité sur www.pontpean.fr

La nouvelle loi de finances, la taxe d'habitation et la taxe foncière. Où en sommes-nous ?

La taxe d'habitation sera supprimée pour tous... en 2023.

Au total, en 2023, « 24,4 millions de foyers bénéficieront de la suppression complète de la taxe d'habitation sur la résidence principale, pour un gain moyen de 723 € par foyer par an ». Une réforme dont la mise en place est progressive : 80 % des Français n'en paient plus du tout en 2020 après avoir bénéficié d'un allègement d'un tiers en 2018 puis de deux tiers en 2019. Les 6,8 millions de foyers restants doivent, eux, attendre 2023 pour que leur taxe d'habitation soit supprimée. Reste la taxe foncière.

Quels sont les impacts pour les ressources municipales ?

Par Mourad Zeroukhi adjoint Finances/Économie - ©photo : JPL

Genèse de la réforme

La Loi de finances 2018 a entériné la mise en œuvre d'un engagement présidentiel, avec la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour 80 % des Français, sous condition de revenus.

Cette suppression se traduit par un dégrèvement de la Taxe d'Habitation pour ces contribuables, progressif dans le temps : 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020.

Ces dégrèvements sont pris en charge directement par l'État et n'affectent donc pas le produit de Taxe d'Habitation encaissé par la Commune

En 2018, l'exécutif a annoncé sa volonté de réformer plus largement la fiscalité en supprimant intégralement la Taxe d'Habitation sur les résidences principales.

L'article 16 de la Loi de finance 2020 constitue le dernier étage de la réforme, en prévoyant la mise en œuvre technique de la suppression et ses conséquences pour les contribuables et les collectivités.

L'objectif de cette suppression visait à redonner du pouvoir d'achat aux Français, sans créer d'impôts nouveaux pour les particuliers, tout en compensant à l'euro près les collectivités.

Impact pour les contribuables

Pour 80 % des ménages, la Taxe d'Habitation sur les résidences principales sera intégralement supprimée dès 2020 (sous critères de revenus). Pour les 20 % de ménages restants, la Taxe d'Habitation sur les résidences principales sera intégralement supprimée en 2023 avec un dégrèvement progressif de 30 % en 2021, 65 % en 2022 et 100 % en 2023 (plus de conditions de revenus).

À partir de 2021, les cotisations de la Taxe d'Habitation seront versées à l'État et non plus aux communes.

Impact pour les communes

Jusqu'en 2020, les communes perçoivent encore l'intégralité du produit de Taxe d'Habitation sur les résidences principales et les résidences secondaires.

À partir de 2021 :

- Un nouveau panier de ressources est mis en place pour les communes avec le transfert de la part départementale de la taxe foncière bâtie (TFB). Ainsi, à partir de 2021, les communes seront destinataires de l'intégralité de la TFB. Les départements se voient transférer une part de TVA en compensation de la perte de leur TFB.
- Pour assurer la neutralité du dispositif et en fonction de la situation des communes, le versement d'une compensation par l'État ou d'un prélèvement au profit de l'État sont mis en place.
- La taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires sera toujours perçue par les communes.

La nouvelle loi de finances

L'impact sur les contribuables

L'impact sur les communes

La taxe foncière, c'est quoi ?

La taxe foncière est due chaque année par les propriétaires de biens immobiliers imposables (logements, parkings, terrains à usage industriel ou commercial...), y compris lorsque ceux-ci sont mis en location. Il existe deux types d'impôts fonciers : la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). La taxe foncière est établie en fonction de la situation au 1er janvier de l'année. Sauf exception, les logements vides sont soumis à la taxe foncière. Les taxes foncières font partie de la catégorie fiscale des impôts locaux utilisés pour le financement du budget des communes, des communautés de communes et des départements.

Exonération de la taxe foncière

En principe, tous les propriétaires de biens immobiliers construits sont redevables de la taxe foncière sur le bâti. Mais des cas d'exonération de taxe foncière, partielle ou totale, existent. Certains sont liés à la propriété elle-même. D'autres tiennent à la situation du propriétaire. Les plus courants :

- Les logements neufs bénéficient d'une exonération de deux ans
- Les logements anciens ayant fait l'objet de travaux dans le but de réaliser des économies d'énergie bénéficient d'une exonération de cinq ans
- Les constructions neuves à usage de résidence principale financées à plus de 50 % par des prêts aidés par l'État bénéficient d'une exonération de dix ans
- Les personnes âgées de plus de 75 ans au 1er janvier de l'année d'imposition et dont le revenu fiscal de référence (l'année précédant celle de l'imposition) ne dépasse pas un plafond actualisé tous les ans sont exonérées de la taxe foncière. Pour 2020, le revenu fiscal de référence ne doit pas excéder 11098 euros pour la première part de quotient familial. À noter que les contribuables qui ont bénéficié d'une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties au titre de 2016 du fait de la faiblesse de leurs revenus en ont aussi été exonérés en 2017 et 2018, même s'ils dépassaient désormais les plafonds de revenus fixés par la loi. À partir de 2019, un autre dispositif est mis en place : après un abattement de deux tiers de la valeur locative du bien en 2019, un abattement d'un tiers s'applique en 2020.
- Par ailleurs, pour les personnes âgées de plus de 75 ans au 1er janvier 2020 ayant bénéficié d'un maintien d'exonération de taxe d'habitation en 2014, les plafonds de revenu fiscal de référence à ne pas dépasser pour être exonéré de taxe foncière sont majorés : la limite est portée à 13922 euros pour une part de quotient familial.



Pont-Péan en quelques chiffres

La commune de PONT-PÉAN se situe au sud de RENNES MÉTROPOLE (12 km de RENNES). Sa superficie est de 8,76 km².

Sa population est en augmentation constante – 3908 habitants en 2015; 4349 en 2019 –, soit plus de 11,28 % sur la période.

La commune compte 2214 foyers fiscaux dont 49,3 % sont non imposables (moyenne départementale 57,2 %).

Le revenu fiscal moyen par foyer est de 29815 euros (26000 euros pour le Département, 26820 pour la Région).

Le taux de chômage est de 6 %.

72 % des habitants de la commune sont propriétaires.

Sur le territoire communal, 152 entreprises sont soumises à la cotisation foncière des entreprises (CFE), dont 130 à la cotisation minimale.

NOUVEAUX AGENTS



Espace Beausoleil Précédemment chargée de production pour une compagnie de danse, **Yulizh Bouillard** est la nouvelle responsable de la gestion communale de l'Espace Beausoleil. Depuis mars, elle coordonne la préparation de la nouvelle saison culturelle gère administrativement et budgétairement cet équipement. Elle participe par ailleurs à l'animation de la vie associative de la commune et assure la gestion des plannings et réservation en lien avec les habitants, associations et partenaires.

Médiathèque Depuis mars **Cécile Bellanger** a quitté la commune de Gahard pour prendre la responsabilité de la médiathèque. Elle dut adapter la réouverture du service au contexte sanitaire en proposant un drive. Sa fonction consiste à assurer l'accueil du public, organiser des animations, nouer des partenariats avec pour objectif de faire vivre les collections et rendre accessible la médiathèque au plus grand nombre. Elle prend part également au projet de réhabilitation du projet de la mine en apportant un appui technique concernant le futur espace médiathèque.

Direction générale Après avoir commencé sa carrière comme Directeur des Finances et des Ressources Humaines dans l'Yonne (commune de 5500 hab.), puis exercé comme Directeur adjoint des Ressources Humaines à Kourou (26000 hab.) en Guyane, **Étienne Vial** a repris la direction générale des services municipaux en juillet dernier. Sa mission principale est de mettre en œuvre les politiques déclinées par l'équipe municipale et de gérer les moyens humains.

Espace "Jeunes" **Romain Minier** arrivé en septembre 2019 à Pont-Péan est recruté sur un emploi permanent d'animateur depuis septembre. Titulaire du BPJEPS, il remplace actuellement Perrine Billon à la direction du service jeunesse. Il organise la programmation jeunesse, assure l'animation du local "Jeunes" et met en place des projets avec son public.

Mohammed Bentaleb a rejoint l'équipe en septembre en tant que gestionnaire comptable et financier. Diplômé d'un Master Banque Finance suite à un BTS d'Assistant de gestion, il a suivi la session de la formation de préparation aux missions des collectivités (Prémicol) en 2019 et a été en mission de remplacement d'agents comptables auprès des collectivités. Il est chargé de suivre et mettre en œuvre la gestion comptable et financière et d'assister la responsable Finances/Budgets/Marchés Publics lors des étapes clés du calendrier budgétaire et du suivi budgétaire.

Fort d'un master 2 en aménagement et collectivités territoriales et d'une douzaine d'années d'expérience en collectivité, **Samuel Nourry** quitte la communauté de commune Val d'Anast pour prendre la direction des services techniques à compter du mois de novembre. Outre sa mission d'encadrement de l'équipe des services techniques, il coordonne les projets d'aménagement et assure la maîtrise d'œuvre des travaux en régie.

Dominique Huét précédemment agent technique à la communauté de communes de Vitry, a été recruté depuis août. Il a pour missions principales des travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments communaux et l'entretien des espaces verts (tontes, taille des végétaux, arrosage, nettoyage des massifs, propreté urbaine...).

Dans le cadre de la préparation du diplôme de Brevet Professionnel d'Apprentissage d'aménagement paysager, **Hugo Frisson** effectue son apprentissage au service espaces verts de la commune pour une durée de 2 ans.

L'avenir avec vous

Lors du conseil du 5 octobre, les élus de la majorité ont voté un quatrième avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment de la mine et la création de la médiathèque. En six mois, le conseil municipal a consenti 50k€ d'avenant soit près de 15% du marché TITAN. Ce joli cadeau laissé par l'équipe précédente prouve s'il le fallait à quel point ce projet a été mal mené soit par malveillance soit par négligence mais dans les deux cas, les contribuables seraient en droit de s'en émouvoir et s'inquiéter pour la suite.

La nouvelle équipe doit faire face au retard pris sur de nombreux dossiers: locaux de la petite enfance, de la banque alimentaire et du comité des fêtes, l'analyse des besoins sociaux pourtant réglementaire, la construction

EXPRESSION DE LA MINORITÉ

de nouveaux logements et la réalisation de la ZAC multisite avec son déficit potentiel. Sur l'ensemble de ces sujets nous serons vigilants, en particulier à ce que le projet de logements adaptés ne soit pas dénaturé et que les jeunes handicapés puissent toujours y être accueillis.

Les actes de barbarie des jours derniers et la crise sanitaire montrent la fragilité des fondements de notre démocratie et de notre système de santé. Dans cette période difficile et au-delà de nos divergences nous devons rester solidaires et responsables. Prenez soin de vous et des autres.

Farida, Espérance, Maryse, Dominique, Yvon et Pascal
Contact: laveniravecvous.pontpean@gmail.com

EXPRESSION DE LA MAJORITÉ

Des engagements électoraux sur les rails

Six mois après l'installation du conseil municipal, et en dépit du contexte sanitaire, plusieurs de nos engagements électoraux sont sur les rails. Le projet de réhabilitation du bâtiment administratif avec une extension pour une médiathèque avance avec notamment l'implication d'un groupe de citoyens pour définir la mise en œuvre du projet muséographique de cet espace communal. Vigilante sur le financement de ce projet, la commune vient d'obtenir 250000,00€ de subventions supplémentaires dans le cadre du plan de relance du gouvernement.

Au conseil municipal du 9 novembre, les élus de la majorité ont voté pour la gratuité de l'accès à la médiathèque à partir du 1er janvier 2021. Permettre la démocratisation de la culture est aussi l'engagement pris par le conseil métropolitain du 10 septembre avec la gratuité d'accès aux musées de Rennes Métropole (écomusée de la Bintinais, musée de Bretagne) et à la médiathèque des Champs Libres.

Le Centre Communal d'Action Sociale, à travers un stage de 6 mois d'une étudiante en Master 2 des Métiers de l'Ingénierie dans l'Action Sociale et Éducative, vient de lan-

cer une Analyse des Besoins Sociaux centrés sur la petite enfance. Cette analyse sera précieuse pour définir avec les jeunes parents leurs besoins et notamment les besoins de mode de garde et faire ainsi évoluer l'offre communale, engagement de notre équipe. D'autres analyses des besoins sociaux seront à envisager les années suivantes puisque la dernière réalisée remonte à 2013.

L'analyse prospective financière 2020/2025 travaillée en octobre par la commission finances montre des capacités d'investissement de la commune permettant de financer nos orientations en les étalant sur plusieurs années. L'année 2021, outre le lancement du marché de réhabilitation du Carreau de la Mine et la continuité des travaux sur le groupe scolaire, sera consacrée à la concertation et aux études architecturales pour un local Petite Enfance et pour un entrepôt de stockage nécessaire au comité des fêtes et à plusieurs associations, cet espace pouvant aussi accueillir certaines activités dans une synergie et une mutualisation à construire. Ces 2 bâtiments pourront ainsi être livrés avant la fin 2022.

Mobilisés pour atteindre nos objectifs et nos engagements pris devant vous, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.



Bonne retraite Mady!

Mady Baudais a intégré la fonction territoriale en 1985 d'abord à St Erblon puis à Pont-Péan lors de sa création. Elle a consacré toute sa carrière professionnelle au service des habitants de Pont-Péan. Ses missions administratives ont été diverses, accueil à la population, ressources humaines, comptabilité, secrétariat, facturation... Sa personnalité et sa bonne humeur auront marqué les habitants, les élus et ses collègues.

ÉTAT CIVIL

Naissances

Inoé Mariau	née le 14 mars 2020
Nora Rolland	née le 20 avril 2020
Calie Delourmel	née le 15 mai 2020
Khalis Graissa	né le 19 mai 2020
Nina Orain	née le 27 mai 2020
Loïs Graizeau	né le 12 juin 2020
Allegresse Tshibaka Kalombo	née le 27 juin 2020
Madenn Lefrancois	née le 13 juillet 2020
Naëlie Azur	née le 03 septembre 2020
Paco Lopin	né le 19 septembre 2020
Léo Moua	né le 21 septembre 2020
Ethan Hamon	né le 09 octobre 2020

Mariages

Anne-Sophie Jouan et Cédric Launay	25 juillet 2020
Elisabeth Le Bris et Jean-Luc Amoureux	1 ^{er} août 2020
Christelle Pechot et Yohann Radin	8 août 2020
Rousi Li et Jacques Hersant	18 août 2020
Clémence Bariat et Sébastien Le Du	21 août 2020
Nadia Djoumbe et Daniel Boinali	10 octobre 2020
Amélie Bernard et Anthony Pagani	24 octobre 2020

Décès

Guy Touffet	02 mars 2020	à 79 ans
Henri Martin	le 08 mars 2020	à 91 ans
Auguste Pousset	le 30 mars 2020	à 67 ans
Isabelle Tirilly	le 04 mai 2020	à 53 ans
Lucienne Jan, née Bornais	le 27 avril 2020	à 88 ans
Jean Bonboire	le 25 juin 2020	à 87 ans
Danielle Renard née Planchet	le 28 juin 2020	à 79 ans
Hervé Rivière	le 12 août 2020	à 38 ans
Antoine Lemée	le 20 août 2020	à 78 ans
Marie Duclos née Garnier	le 30 août 2020	à 87 ans
Odette Tigeot née Tiercelin	le 28 septembre 2020	à 93 ans
Simonne Richard née Morel	le 3 novembre 2020	à 95 ans

subventions
1 414 000 €
déjà obtenues



Les subventions déjà obtenues (État, Département et Rennes Métropole) représentent actuellement 1 414 000 €. La plus grosse subvention (DRAC : 960 500 €) ne pourra être demandée qu'après l'approbation de la phase APD. Par prudence, les subventions auprès de l'ADEME, de la Région et autres possibles ne sont pas prises en compte pour l'instant. L'objectif étant d'avoir un reste à charge le plus bas possible pour la commune. ©photo: JPC

Rénovation bâtiment administratif de la Mine et nouvelle médiathèque

*point
d'avancement*

Que s'est-il passé depuis le conseil municipal du 3 mars 2020 où la proposition d'avant-projet sommaire (APS) a été validée et où le conseil a donné l'autorisation de la poursuite de la mission de l'agence TITAN Architectes; phase avant-projet définitif (APD) ?

UN ŒIL DANS LE RÉTROVISEUR

L'APS avait reçu l'aval de M. Souche (architecte des Bâtiments de France) et M. Masson (Conservateur des monuments historiques) le 20 décembre 2019 et avait été présenté en réunion publique le 9 janvier 2020.

À partir du mois de mars, le service finances de Pont-Péan a élaboré les dossiers de demandes de subventions auprès des organismes financeurs. Pour ce faire, le projet Culturel Scientifique Éducatif et Social (PCSES) de la Médiathèque a été élaboré et approuvé par le conseil municipal du 6 juillet 2020, ainsi que par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et le cabinet d'architecture mandaté Titan.

Le groupement de la maîtrise d'œuvre poursuit ses travaux afin d'élaborer l'APD d'ici la fin de l'année 2020.

Compte tenu des changements d'emprises au sol des bâtiments, des sondages supplémentaires ont été effectués courant septembre. Des études de mesures sonores sont également en cours.

Pour la partie du projet concernant l'espace muséal communal qui se situera en rez-de-chaussée du bâtiment administratif rénové de la mine, une rencontre avec le cabinet Farrell, scénographe et muséographe a eu lieu début septembre, en présence d'élus, de membres de l'association Galène et de trois Pont-péannais ayant contribué à la mise en valeur du patrimoine de la commune.

La municipalité veut également poursuivre cette partie du projet dans une démarche de consultation citoyenne et si vous souhaitez être associé à la réflexion sur l'espace muséal, apportez vos idées ou votre expérience constructive, n'hésitez pas à venir enrichir la dynamique menée, il restera beaucoup à faire en 2021. Vous pouvez adresser un mail à :

mairie@pontpean.fr
objet: espace muséal



Construire une société pour tous les âges

Pont-Péan relève le défi de la longévité et du handicap !

La France entre dans l'ère de la longévité. La ville de Pont-Péan s'est engagée en cœur de ville dans la construction d'une résidence adaptée. Il s'agit de dépasser les coupures classiques et d'organiser les coutures et continuités. Notamment pour ce qui concerne l'habitat.

Par Michel Demolder et Évelyne Ollivier - Illustration : Architectes : Le Trionnaire - Le Chapelain a/LTA architectes - urbanistes

Un aperçu démographique Quelques chiffres

La situation devient urgente en France et peu de communes se sont engagées dans la démarche d'accueillir les jeunes seniors, c'est-à-dire les 12 millions de plus de 65 ans en France, qui posent surtout l'enjeu de la prévention et du risque de précarisation; et, de l'autre, celle des aînés, les plus âgés qui sont en risque de forte perte d'autonomie. Les problématiques et les approches sont très différentes entre ces deux pôles, mais pour autant, les passerelles sont là. D'après les prévisions de l'Insee Première, n° 1619, novembre 2016, d'ici à 2030 on comptera 4 millions de personnes de plus de 65 ans supplémentaires. Le risque de perte d'autonomie commence à partir de 75 ans, et est plus grand encore après 85 ans. Or, le nombre de plus de 75 ans augmentera très sensiblement dès 2021, avec l'arrivée à cet âge des plus âgés des baby-boomers. Entre 2013 et 2070, le nombre des plus de 75 ans va s'accroître de 8 millions. Dans le même temps le nombre des plus de 85 ans va quadrupler.

Ajoutons qu'un nombre croissant de personnes, parfois jeunes ou très jeunes, touchées par le handicap ou la maladie chronique invalidante, doivent faire face à un fort déficit de capacités qui réduit leur autonomie. Notre pays compte 12 millions de personnes faisant face à un handicap, 15 millions de malades chroniques, parfois ce sont les mêmes, sans compter plusieurs millions d'anciens malades devant affronter une situation économique et personnelle fragilisée. Bref, les personnes dites fragiles forment plus de la moitié de la population totale !

La culture du service et l'évolution des attentes personnalisées

L'allongement de l'existence associé à l'évolution des modes de vie et des attentes des populations, y compris des plus âgées, implique d'élargir le champ de la perte d'autonomie au-delà du médical par la prise en compte de la culture du service, des attentes personnalisées ou de la volonté de chacun de pouvoir décider du traitement

de sa propre santé. Dans les Ehpad, 50% des personnels n'exercent pas dans le soin mais dans l'animation ou la restauration.

Une résidence adaptée de 2 190 m² à Pont-Péan Livraison prévue 2022

Une résidence d'habitat accompagné, de type RT 2012, pour personnes âgées, va voir le jour en plein cœur de ville, en proximité des commerces. Des logements collectifs, seront proposés, en immeuble R+2 avec des espaces communs, terrasse et jardin. La programmation prévoit une résidence à taille humaine de 30 à 35 logements, constitués d'une part de 80% de T2 et de 20% de T3. Une salle commune, un véritable lieu de vie et de partage de la résidence, est également proposée. Cette résidence sera ouverte aux Pont-Péannais et aux familles qui en exprimeront le besoin.

La ville de Pont-Péan s'engage pour les plus faibles

La commune a fait le choix, – pour rendre accessible au plus grand nombre cette résidence –, que trois logements maximums puissent être proposés à des loyers inférieurs aux plafonds de loyer du Prêt Locatif Aidé d'intégration (PLAI). En contrepartie, la commune s'engage à verser une subvention d'investissement à hauteur de 66600€ et Aiguillon Construction et la Mutualité Française d'Ille-et-Vilaine s'engagent eux, à louer pendant au moins 25 ans, un logement T2 à un loyer PLAI inférieur à celui de l'agrément PLS.

La Mutualité Française d'Ille-et-Vilaine, de son côté, pourra louer deux logements maximums à des loyers PLAI inférieurs à celui de l'agrément PLS. En contrepartie, la commune attribuera, lorsque ces logements sont loués par des personnes choisies par la commission d'attribution communale et sur la durée du bail de location, une subvention de fonctionnement. Cette subvention est estimée à 204,19€/mois pour un T2 et 280,60€/mois pour un T3.



En 1950, l'espérance de vie était de 67,5 ans, alors qu'à l'époque l'âge de la retraite était fixé à 65 ans.

Aujourd'hui, l'âge légal de la retraite est de 62 ans, alors que notre espérance de vie est de 83 ans... En 1945, la France comptait 3 millions de retraités, contre 17 millions aujourd'hui.

Urbanisme et société

Le défi de la longévité et du handicap !



Création de logements pour personnes en perte d'autonomie liée à l'âge et au handicap dans le cadre de la ZAC multisite - Centre

Extrait des délibérations du conseil municipal d'octobre 2020

Une résidence adaptée Une troisième voie entre les logements classiques et les structures médico-sociales

Dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC Centre – Fontaine Blanche – Bétuaudais, la commune a souhaité le développement d'une offre spécifique de logement destinée à des personnes en perte d'autonomie liée à l'âge ou à une situation de handicap.

Cette résidence répond au constat qu'en matière de logement de personnes âgées, une 3^e voie est nécessaire entre le logement classique et les structures médico-sociales. Le même constat est partagé pour les

personnes en situation de handicap. La commune a également souhaité que cette résidence puisse bénéficier de la présence et de l'accompagnement d'un professionnel.

Ce projet regroupe, aux côtés de la commune, différents acteurs :

- **Territoires Publics** (aménageur),
- **le groupe Duval** (promoteur constructeur),
- **Aiguillon Construction** (propriétaire de la résidence)
- **et la Mutualité Française d'Ille-et-Vilaine** (gestion locative et services d'accompagnement).

Un système de solidarité français aussi précieux que complexe



Créée en 1945, la sécurité sociale a pour objectif de garantir la protection sociale aux salariés et leurs familles, devant des risques qui portent atteinte à la sécurité économique d'une personne (maladie, maternité, invalidité, décès, accidents du travail-maladies professionnelles, vieillesse, famille).

Par Nadège Letort (photo ci-contre), conseillère municipale, commissions CCAS et Démocratie/Communication - photos : @JPL

Chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins

Le système est financé pour une grande part par les cotisations sociales prélevées sur les salaires bruts et acquittées par l'employeur et le salarié, mais aussi les taxes dites prélèvements obligatoires (CSG et autres), et enfin les contributions publiques de l'état et les collectivités territoriales. C'est le moyen principal mis en place afin de redistribuer les richesses sur le territoire.

La sécurité sociale inclut le régime agricole, le général et quelques spéciaux

Les travailleurs salariés et indépendants relèvent du régime général et représentent environ 80% de la population, ce périmètre s'élargit d'ailleurs toujours plus. Les indépendants sont intégrés à cette caisse depuis 2018.

Les exploitants et salariés agricoles sont 12% de la population à s'adresser exclusivement à la Mutualité Sociale Agricole quelles que soient leurs demandes, de la pension de retraite aux allocations familiales ou aux indemnités journalières. Sa spécificité est ainsi d'être un guichet unique, une institution qui gère seule la protection sociale de ses affiliés.

Enfin, une douzaine de régimes spéciaux couvrent aujourd'hui 7% du reste de la population. Encore une centaine en 1980, progressivement les régimes spéciaux s'unifient ou s'intègrent dans le régime général, notamment du fait de déséquilibres financiers et démographiques. Pour exemple, depuis 2010, les nouveaux personnels de la filière des mines sont dorénavant affiliés au régime général, leur caisse est vouée à la disparition.

À qui s'adresser pour connaître et faire valoir ses droits ?



INFO SOCIALE EN LIGNE

Le département d'Ille-et-Vilaine met à la disposition des habitants et des professionnels un service d'écoute et d'information. Des travailleurs sociaux répondent à toute question sur la vie quotidienne, les aides existantes et la manière de faire valoir ses droits. L'appel est gratuit et la confidentialité assurée.

Pour les contacter ?

Au téléphone du lundi au vendredi, de 9h à 18h (numéro vert, gratuit) : 0800 95 35 45
Par mail : isl@ille-et-vilaine.fr
Le site internet d'ISL : www.info-sociale35.fr

LES PORTAILS ADMINISTRATIFS

Aujourd'hui, beaucoup d'organismes ont développé leurs sites internet sur lesquels les bénéficiaires peuvent ouvrir un espace personnel. Ces portails administratifs servent, via internet, à permettre un accès à l'information à toute heure et une communication avec l'organisme sur son dossier. Il est dorénavant possible, de chez soi, de s'inscrire comme demandeur d'emploi www.pole-emploi.fr, de demander le revenu de solidarité active www.caf.fr, ou la complémentaire santé solidaire www.ameli.fr.

Parallèlement au déploiement de ce nouvel outil, les organismes limitent leurs services téléphoniques et/ou leurs permanences d'agents sur le territoire. Reste que ces portails impliquent d'une part de posséder un appareil pour se connecter à internet (smartphone ou ordinateur) et les connaissances informatiques suffisantes pour y « naviguer ». À défaut, et dans certaines situations complexes ou lorsque la communication est délicate, il sera nécessaire de joindre un interlocuteur, voire d'être reçu physiquement. À cet effet, les habitants de Pont-Péan peuvent s'adresser au CDAS.

CDAS de la Couronne Rennaise Sud

Au CDAS de la Couronne Rennaise Sud situé au 1 rue Madame de Janzé à Chartres-de-Bretagne et joignable au 0222936840.

Le Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) intervient dans les domaines de l'enfance, la famille, le logement, l'insertion, la santé, le handicap au quotidien et la perte d'autonomie liée à l'âge. Sa mission est de lutter contre les inégalités et de venir en aide aux personnes en difficulté, qu'elle soit d'ordre familial, économique, social et même médical.

Une équipe composée de personnels administratifs, travailleurs sociaux et médico-sociaux tels qu'assistant de service social, conseiller en économie sociale et familiale, conseiller social en gérontologie, référent RSA, éducateur, psychologue, médecin, sage-femme, infirmière, puéricultrice... qui reçoivent au CDAS ou lors de leurs permanences délocalisées, ou se déplacent à domicile, selon les besoins. Une informatrice sociale tient des permanences pour faciliter l'accès aux droits et certaines démarches le lundi matin et mercredi matin, sur rendez-vous. Des assistants sociaux de la CAF et de la CAR-SAT reçoivent également les personnes, sur rendez-vous, au CDAS.

le CCAS de Pont-Péan

Le CCAS de Pont-Péan, en mairie, située avenue du Chemin Vert et joignable au 0299524170.



Dominique Jacq, Vice-Président du CCAS de Pont-Péan - ©JPL
Adjoint à la solidarité, Vice-Président commission social/solidarité

Les agents d'accueil peuvent vous orienter, enregistrer les demandes de logement social, et traiter à la fois les demandes de carte « *sortir* » et de tarification solidaire du transport du territoire de Rennes Métropole. Un poste informatique est à disposition des habitants dans le hall d'accueil de la mairie, et il existe également une possibilité d'accompagnement à domicile sur le plan administratif et/ou numérique. **L'adjoint en charge de la solidarité, Dominique Jacq peut recevoir les Pont-Péannais le jeudi matin sur rendez-vous.**

**Le CLIC
(Centre Local d'Information et de Coopération)**

reçoit les habitants confrontés au handicap, et les personnes de plus de 60 ans et leur entourage. La commune de Pont-Péan dépend du secteur de CLIC'ALLIAGES basé à Cesson-Sévigné.

Un professionnel se déplace à Chartres-de-Bretagne chaque 2^e mardi du mois et conseille sur les droits, les services à domicile, les aides financières, le logement, les loisirs et l'offre de soins.

Il est nécessaire de prendre rendez-vous auprès du CLIC au 0299773513.

We Ker

Née de la fusion de la Maison de l'Emploi et la Mission locale en 2018, l'association We Ker assure une mission de service public: aider les jeunes 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. We Ker propose aux jeunes un accompagnement individuel pour la réalisation de leurs projets de formation ou d'emploi et propose également un appui sur les questions de logement, de mobilité, de budget.

L'accueil est réalisé uniquement sur rendez-vous, à l'espace Simone Veil situé au 1 rue des Planches à Bruz. Pour obtenir un rendez-vous, vous pouvez contacter :

Le PAE de Bruz au 07 50 84 53 14,
Aurélien Bourigault, conseillère en insertion professionnelle de We Ker, au 06 10 89 30 06
ou par mail abourigault@we-ker.org

Un tour d'horizon sur la restauration scolaire

Muriel Blouin, la nouvelle Présidente du Syndicat Intercommunal pour la Restauration scolaire est Pont-Péannaise. Elle est aussi adjointe à l'éducation/jeunesse/petite enfance à Pont-Péan.

Source: rapport SIR 2019 - ©photo pain : EOL

Le Syndicat Intercommunal de la restauration scolaire

Le Syndicat Intercommunal pour la Restauration regroupe aujourd'hui les communes de Bourgbarré, Chartres-de-Bretagne, Pont-Péan et Saint-Erblon. Le comité syndical est composé de douze titulaires et douze suppléants élus des communes. Le nombre total des repas préparés pour l'année 2019 a été de 247 374 contre 246 821 en 2018. La cuisine centrale, créée en 2003, prépare et livre quotidiennement 1600 repas en moyenne en liaison froide depuis 2017 sur 7 sites différents. Elle fonctionne 5 jours sur 7 à destination des restaurants scolaires, des personnels municipaux, des crèches ou des centres de loisirs pendant les vacances scolaires. La livraison s'effectue avec deux camions aménagés à cet effet. La coopération intercommunale permet de favoriser l'investissement en matériel et l'achat en grande quantité. Selon les données extraites du bilan social 2019, les ressources humaines sont les suivantes :

- Huit agents fonctionnaires employés par le syndicat au 31 décembre 2019 + un agent en mission temporaire (CDG)
- Tous sont issus de la filière technique
- 75% d'hommes et 25% de femmes
- La moyenne d'âge est de 52 ans
- Les charges de personnel représentent 40,66% des dépenses de fonctionnement
- Deux agents sont reconnus travailleurs handicapés (un agent à 80% et un agent à 50%).

Participation des communes au fonctionnement du syndicat pour 2019

Compte tenu des résultats budgétaires 2017 et 2018, il a été décidé en 2019 de baisser la participation globale des communes de 100 000€ à 70 000€. La participation des quatre communes est répartie en fonction de la population municipale de chacune d'elles, au 1er janvier 2019.

Tableau de participation des communes 2019:

Commune	Population au 1/01/19	%	Montant participation
Bourgbarré	4 041	21,16	14 812,27 €
Chartres-de-Bretagne	7 714	40,39	28 275,65 €
Pont-Péan	4 349	22,77	15 941,25 €
Saint-Erblon	2 993	15,67	10 970,83 €
Total	19 097	100,00	70 000,00 €

Une approche nutritionnelle diversifiée et qualitative - Les animations 2019

Les menus sont conçus, en partenariat avec la diététicienne Margaux Dinard pour 7 à 8 semaines. Un repas végétarien par semaine selon la loi et un vrai plus, la possibilité d'avoir une alternative végétarienne quotidienne pour tous "un menu sans viande". Pour les autres repas, toutes les viandes sont françaises, tout le porc (saucisse, rôti, côte...) est Bleu Blanc Cœur. Le poulet est fermier et Label Rouge.

Repas à thème de l'année 2019:

- Le 21/03: les îles, le 18/04: grandes villes
- Le 6/06: la mer, le 11/10: repas asiatique
- Le 15/11: repas local régional, le 22/11: repas anglais.

Le bio dans l'assiette

Aujourd'hui, 50,1% des achats alimentaires du syndicat sont labellisés en agriculture biologique (viande non bio sauf les boules de bœuf), soit 67,5% de denrées bio servies sur un plateau. Les commandes en produits frais bio (produits laitiers, fruits et légumes) sont faites auprès de «Manger bio 35» qui se charge de faire appel aux producteurs bio locaux. Si les produits ne sont pas disponibles en local, Manger bio 35 fait appel à Biocoop. Exemple de producteur local, Grégory Fachon de Bruz qui nous approvisionne en courgette, carotte, pomme de terre, poireau, oignon, potimarron... Pour ne pas impacter le budget des familles, la cuisine centrale a dû user de quelques astuces: introduction des repas végétariens, chasse au gaspillage alimentaire, redéfinition des grammages dans les portions pour éviter les pertes... Toutes ces étapes entreprises avec le soutien des agents, ont permis de maîtriser les coûts tout en augmentant considérablement la part des aliments biologiques dans les repas.

LES ENGAGEMENTS DU SIR

- **Un approvisionnement en bio de proximité et en produits locaux** (fournisseurs à Bruz et sur le bassin sud Rennes avec des plateformes de producteurs)
- **Un repas végétarien chaque semaine** dans le cadre de la loi depuis novembre 2019
- **Une alternative végétarienne quotidienne pour tous plutôt qu'un menu végétarien occasionnel**
Elle réduit la part des protéines animales au profit d'un mix avec des protéines végétales, des associations légumineuses-céréales. Ce nouveau type de menu est source de calcium avec les fruits à coque (amandes...) et les légumes verts.



Muriel Blouin ©JPL

Santé-Publique France, dans son rapport 2018 et en s'appuyant sur les résultats de l'ANSES (Agence Nationale de sécurité sanitaire et de l'alimentation) préconise de diminuer les viandes, de limiter les produits laitiers et d'augmenter les légumes secs (ainsi que les fruits à coque, et de manière générale les fruits et légumes). Cette recommandation sur les légumes secs a été reprise dans le Programme National Nutrition Santé (PNNS).

L'adoption de saines habitudes nutritionnelles

Le rôle de la restauration scolaire

Manger sain ! Pourquoi mettre des protéines végétales au menu de la cantine ?

La FAO et l'OMS ont décrété, lors de la 68^e Assemblée Générale des Nations Unies, en 2016, de mettre les légumineuses à l'honneur dans le cadre d'une année internationale et de promouvoir leur consommation de façon active. Plus de repas végétariens à l'école ?

« bons pour la santé, nourrissants, moins chers, et écologiques »

En collaboration avec Muriel Blouin - Présidente du Syndicat Intercommunal pour la Restauration des communes de Bourgbarré, Chartres-de-Bretagne, Pont-Péan, Saint-Erblon et la commission démocratie/communication dans le cadre de la campagne des "Lundis verts":
© Photos EOL par ordre: pois chiches, lentilles beluga, pois cassés

La consommation de protéines animales a augmenté quand la consommation en protéines végétales a baissé et pourtant !

Ces dernières décennies, la consommation des légumineuses a baissé. Dans le même temps, la part de protéines animales dans notre alimentation a augmenté; en France, elle est actuellement, de 70% sur l'apport protéique total (Rémond, 2013). Parallèlement, les maladies chroniques liées à l'alimentation ne cessent de se développer: diabète de type 2, maladies cardiovasculaires, certains cancers. Le taux d'obésité a également triplé depuis les années 1980, jusqu'à atteindre 17% en France, en 2015 (Esteban, 2014-2016).

Une consommation trop élevée de protéines animales – de viande essentiellement – peut conduire à plusieurs problèmes de santé; certaines études montrent qu'à partir d'un certain taux, l'excès de protéines animales peut être statistiquement mis en lien avec une élévation du taux de mortalité dû aux maladies cardiovasculaires (Koeth et al., 2013; Song et al., 2016). Ce problème serait dû à d'autres éléments présents dans les produits animaux, comme la partie brûlée des viandes grillées, le sel des charcuteries et des fromages, le fer héminique... Les protéines végétales sont en revanche, associées à une meilleure santé cardiovasculaire (Mariotti, 2019).

Les organismes gouvernementaux, face à ces constats, conseillent un changement de paradigme alimentaire, basé notamment sur la diminution de la consommation de viandes au profit des aliments végétaux, et plus spécifiquement des légumineuses. On peut citer le pois chiche, les haricots, les lentilles, l'arachide, les fèves, les pois, le soja... parmi les légumineuses les plus connues en alimentation humaine. En agriculture, ce sont des plantes fourragères (luzerne, trèfle...) qui sont cultivées pour l'élevage. La production de certaines légumineuses est protégée en France par des signes de qualité ainsi la lentille verte du Puy et le coco de Paimpol possèdent une Appellation d'Origine Protégée (AOP), quand la lentille verte du Berry, par exemple, possède une Indication Géographique Protégée (IGP). Les recommandations privilégiant un plus grand apport en protéines végétales sont adaptées à tous les âges.

Bien manger, un rôle pour le restaurant scolaire

Seulement la moitié des jeunes mangent le minimum recommandé de cinq portions de légumes et de fruits par jour. L'école est un lieu privilégié pour favoriser l'adoption et le maintien des saines habitudes alimentaires, par exemple accroître la consommation des légumineuses. Les comportements appris dès le plus jeune âge ont davantage de chances de s'ancre pour de bon.



Bientôt une ferme solaire sur la friche industrielle des anciennes mines de Pont-Péan

C'est un projet qui aura mis des années à aboutir... mais aujourd'hui, le site des anciennes mines de plomb argentifère de Pont-Péan dont l'exploitation s'est arrêtée durant le XX^e siècle, s'apprête au XXI^e à accueillir l'une des plus grandes centrales photovoltaïques de Bretagne. Notre commune va ainsi devenir à énergie positive d'ici 2 ans!

Par Antoine Therain et Sophie Lanterrier d'Energ'iv - Illustration: Société Marc



Alors que l'Ille-et-Vilaine ne produit qu'à peine 10 % de ses besoins électriques, Pont-Péan va devenir à énergie positive d'ici 2 ans

Un parc photovoltaïque de 20 hectares va être installé sur cet ancien site industriel à cheval sur les communes de Bruz et Pont-Péan. Compte tenu de l'état du sol et du sous-sol, les terrains ne pouvaient être exploités ni pour l'agriculture, ni pour la construction. D'une puissance de 15,2 Mwc, la ferme solaire sera constituée de plus de 35000 modules orientés plein sud et inclinés à 25° pour optimiser le rendement. La production annuelle estimée est de 17,7 GWh/an d'électricité, qui seront injectés dans le réseau pour l'approvisionnement en énergie de près de 5000 foyers. À titre de comparaison, la consommation électrique de notre commune avoisine les 11,4 gigawatts d'électricité par an.

Ce projet représente un investissement de plus de 10 millions d'euros porté par la société Marc Énergies composée du groupe Marc SA, propriétaire du terrain, d'IEL, développeur d'énergie renouvelables basé à Saint-Brieuc et de la Société d'Économie Mixte Energ'iv, acteur public local des énergies renouvelables, créé par le SDE35, Rennes Métropole et le Département.

La date de mise en service est prévue pour fin 2021.

**le mégawatt-crête est l'unité mesurant la puissance maximale produite par les panneaux photovoltaïques*

Aujourd'hui, le projet s'ouvre aux habitants!

Les trois porteurs de projets, privés et publics, souhaitent permettre aux citoyens qui le souhaitent de s'impliquer dans le projet et de bénéficier d'une partie de ses retombées économiques, par le biais du financement participatif.

Le financement participatif (appelé également crowdfunding) est un mécanisme qui permet de collecter les apports financiers d'un grand nombre de particuliers au moyen d'une plateforme de financement. L'objectif est de favoriser l'appropriation locale du projet par les citoyens tout en permettant des retombées financières locales. Le financement participatif est largement utilisé depuis quelques années pour le développement des énergies renouvelables... mais ce sera une première à cette échelle pour la Métropole de Rennes. En 2019, 53 millions d'euros ont été levés en France pour des projets de ce type.

Pour la ferme solaire de Pont-Péan, la plateforme de financement participatif choisie est Gweneg, une plateforme 100 % bretonne localisée à Rennes. Environ 800000 euros seront levés auprès des habitants d'Ille-et-Vilaine. Les Pont-Péannais-es et Bruzois-es auront un accès prioritaire à ce financement durant les premiers jours. Une communication spécifique sera menée en mars 2021 pour informer les habitants de la mise en ligne du projet sur la plateforme.

APRÈS DEMAIN

**Un ciné/débat sur la transition énergétique :
projection du film documentaire "Après-demain"
dimanche 24 janvier 2021 - 15 h 30 - 18 h 00 à l'espace Beausoleil**

Une projection du film documentaire « Après-demain », suivie d'une table ronde sur les enjeux de la transition énergétique et de la mobilisation citoyenne.



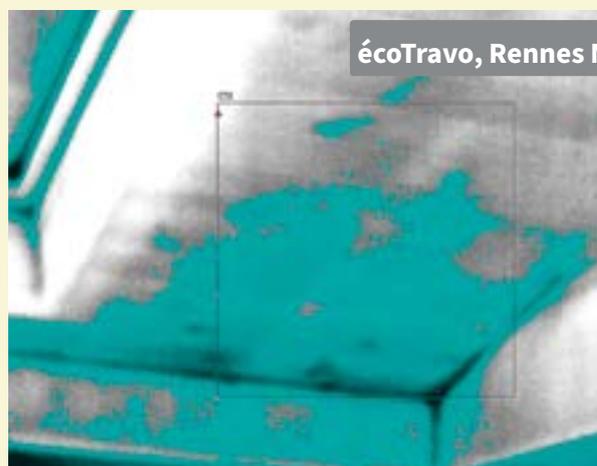
écoTravo

Vous êtes propriétaire d'une maison, vous souhaitez améliorer son confort et diminuer vos factures d'énergie? Le dispositif écoTravo vous permet de bénéficier de conseils gratuits et d'aides financières pour réaliser vos travaux de rénovation énergétique. Il vous est proposé par Rennes Métropole dans le cadre du Plan Climat.

Par Didier Le Goff, conseiller municipal - photo et Illustration: Société Didome



Sur la représentation on constate des défauts d'isolation (zone en bleu) de la nouvelle extension © Didome/Pont-Péan.



écoTravo, Rennes Métropole

**écoTravo pour diminuer vos factures d'énergie!
Un audit thermique sans condition de revenu!**

écoTravo apporte une aide financière dans le cadre de l'audit thermique, sans condition de revenu, qui vise la performance thermique d'un « Bâtiment Basse Consommation » (BBC) en Rénovation. Pour atteindre la performance BBC rénovation, les travaux concernent plusieurs postes: isolation, VMC, étanchéité à l'air, Eau chaude sanitaire, chauffage. Il n'est pas possible d'atteindre la performance avec seulement un ou deux postes de travaux (piège de l'isolation à 1 euro).

Quand les travaux respectent les prescriptions de l'étude thermique des aides (conditionnelles au revenu) prennent jusqu'à 75% du montant des travaux: 8000€ + les aides cumulatives de la primerenov. voir <https://www.primesrenov.fr/prime-renov-quel-montant>.



**Un bureau d'études référencé par Rennes Métropole!
Un état des lieux de la maison**

Dans un premier temps, le bureau d'études, référencé par Rennes Métropole, réalise un état des lieux de la maison. Pour cela il utilise plusieurs moyens techniques: caméra infrarouge; détecteur d'humidité...

Dans un deuxième temps, le bureau d'études simule sur la «maquette numérique» des travaux qui vont permettre d'atteindre la performance BBC rénovation, qu'il détaille dans les «livrables» qu'il fait valider par Rennes Métropole.

Dans un troisième temps, une restitution est faite au client qui prend alors la décision.

Vous pouvez contacter un conseiller Rennes Métropole au 0800000353? Attention: Compte tenu du contexte sanitaire, écoTravo n'assure pas de rendez-vous physique. Tous les conseillers restent à votre écoute au téléphone, par visio ou par email, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30.



Démocratie

Identité de la fabrique citoyenne

La Fabrique Citoyenne de Pont-Péan

La démocratie participative pour compléter et enrichir la démocratie représentative

Pour gagner en pouvoir d'agir, mieux décider ensemble et mieux vivre ensemble.

Par Évelyne Ollivier, adjointe démocratie/communication - Illustration : EOL - Identité visuelle de la Fabrique citoyenne de Pont-Péan

La démocratie participative, une source d'innovation institutionnelle

La France, contrairement à l'Europe du nord, n'est pas encore un pays où la culture et la pratique de la participation citoyenne sont répandues. Il est possible toutefois de concevoir l'idée de démocratie participative comme un processus d'implication, et d'intéressement des citoyens, à la chose publique. Dans cette définition, la démocratie participative est beaucoup plus liée à l'idée d'association à la délibération, à l'information, à la reddition de comptes de la part des gouvernants. Dans cette mesure, on peut dire qu'il s'agit d'une démocratie interactive qui oblige en permanence le pouvoir à s'expliquer, à rendre des comptes et à informer. un idéal de gouvernement dans lequel la légitimité d'une décision repose, au-delà de l'élection, sur l'existence d'une discussion préalable, à laquelle devraient pouvoir participer tous ceux que la décision concerne. Qu'il s'agisse de dispositifs aussi différents que les conseils de quartier, les conférences citoyennes ou les conseils citoyens, tous se présentent comme des lieux où un jugement public informé peut se construire, où des opinions contradictoires peuvent se faire entendre, où des arguments peuvent s'échanger mais où le pouvoir de décision n'est pas directement en jeu.

Rennes un exemple proche de Budget participatif

Le budget participatif est un procédé de gouvernance démocratique. Il consiste à associer le citoyen à la planification de l'utilisation des finances publiques locales. L'emploi de ce mécanisme participatif est justifié par la crise de la démocratie représentative, l'aspiration de la population à plus de transparence et se traduit par une collaboration plus étroite entre citoyens, agents et élus. Le budget participatif est censé

remobiliser les citoyens en leur permettant de décider directement de l'affectation d'une partie des deniers publics. Il doit œuvrer à retisser un lien de confiance et réhabiliter le sens de l'intérêt général qui doit habiter tout citoyen dans une démocratie moderne. L'année 2014 a été un tournant dans la démocratie participative à Paris. Anne Hidalgo, la maire de Paris, décide de mettre en place un budget participatif, à hauteur de 5% du budget d'investissement de la Ville. Près de nous Nantes et Rennes sont des exemples de budget participatif. Cette année 2020 Rennes vient d'allouer 3,5 millions d'euros en budget d'investissement. Il concerne des projets qui doivent s'inscrire dans les domaines suivants :

- Espaces verts, nature en ville, biodiversité
- Mobilité
- Maîtrise et production d'énergie
- Aménagements des espaces publics, mobilier urbain
- Valorisation du patrimoine
- Citoyenneté, innovation sociale ou numérique
- Santé, solidarité
- Éducation, jeunesse
- Culture, loisirs, sport
- Propreté urbaine, réduction des déchets.

Les projets doivent :

- Respecter les principes de la Charte rennaise de la démocratie locale
- Coïncider avec les compétences et le territoire de la Ville
- Correspondre à des dépenses d'investissement (aménagement, travaux, ou achat d'équipements) et non à des dépenses de fonctionnement (subventions, services, frais de personnel ou d'entretien).

La Fabrique citoyenne de Pont-Péan, les objectifs

La ville de Pont-Péan souhaite mettre en place, un dispositif de soutien aux projets de ses habitants afin de susciter leur participation active à la vie de la commune, tout en favorisant le lien social, l'esprit de convivialité et de solidarité et en protégeant l'environnement. La ville de Pont-Péan a développé le **FIC** ou le **Fonds d'Initiatives Citoyenne** pour favoriser les actions citoyennes.

La Fabrique citoyenne – pourquoi ?

- Développer une culture de la coopération, de la collaboration avec la mise en œuvre d'expériences
- Incuber et créer des projets, partager des connaissances, la culture, le langage
- Mettre en lien pour vivre-ensemble (intergénérationnel), développer les solidarités, la culture et préserver la planète
- Trouver sa place, avec des modèles moins froids, plus ouverts à la proximité, au vivant, à l'échange en évoluant ensemble vers un objectif commun
- Stimuler des dynamiques d'innovation
- Revaloriser un quartier
- Optimiser la programmation des infrastructures et des équipements urbains (ex: éclairage...)
- Repenser nos consommations (agriculture de proximité, locale, qui respecte la biodiversité...).

Les actions de la Fabrique citoyenne en attendant le budget 2021

- La marche "clean walk" WCUD du 19 septembre 2020
- Le cendrier à voter en coopération avec l'association "Comité des fêtes"
- L'opération "Stop Datura" octobre/novembre
- L'opération CotCoTico* et le poulailler du quartier des Chênes, en coopération avec l'espace "Jeunes"
- Les Jeudis citoyens mensuels (2^e jeudi du mois) à l'espace "Jeunes" pour réfléchir, innover ensemble, coopérer
- Le jardin "mutualisé" des Chênes
- Prochaine opération le 24 janvier "Ferme solaire, un financement participatif" en partenariat avec Energ'iV (voir page 22 et 23)
- Prochaine opération "le jardin des mésanges" initialement prévue le 12 septembre, un rendez-vous à prendre pour un atelier créatif dès que le deuxième confinement sera levé.

*voir notre Communiqué Presse sur le poulailler sur le site internet



Retrouver nos informations sur la Fabrique citoyenne de Pont-Péan [sur notre site internet](#)



Un projet labellisé Fabrique citoyenne de Pont-Péan avec le FIC ou Fonds d'Initiative Citoyenne

Toutes les initiatives s'inscrivant dans la démarche d'une citoyenneté active sont les bienvenues. Le projet doit être réalisé par une personne ou un groupe d'habitants non structuré; celui-ci doit contribuer au lien social entre les habitants et inciter des personnes qui ne se fréquentent pas à se rencontrer. Le projet doit également favoriser la participation du plus grand nombre en suscitant des échanges interculturels dans un réel esprit d'ouverture.

Selon certaines conditions définies par la ville, une aide financière et/ou matérielle pourra être apportée afin de soutenir les initiatives citoyennes qui ne pourraient être menées à bien sans appui. Une enveloppe, à partir de 2021 sera prévue à cet effet au budget municipal. Dans tous les cas, la pertinence du projet sera toujours examinée attentivement afin d'évaluer la faisabilité et l'aide à apporter. De manière systématique, une fiche à remplir vous sera transmise afin d'obtenir des précisions complémentaires sur le projet. Le kit comprend:

- Une fiche d'information
- Une fiche action/projet à remplir
- Une convention d'usage d'engagement

Tout habitant ayant un projet qui répond à l'objectif du FIC peut s'adresser à la Mairie pour retirer une fiche projet qu'il sera invité à remplir. Il est également possible de télécharger la fiche projet (PDF) sur le site internet. Le projet sera ensuite étudié par le Conseil citoyen et les élus qui rencontreront alors les personnes à l'initiative de l'idée si besoin. Quelle que soit la décision de la Ville, une réponse motivée sera transmise à l'intéressé. À l'issue de la réalisation du projet, les porteurs de projet devront adresser une fiche bilan de l'action.

Une belle bien vénéneuse !

Signalé cet été dans un champ de blé de Pont-Péan non récolté, le *Datura stramonium*, une plante toxique de la famille des solanacées, a fait l'objet d'un article de prévention le 1^{er} août dernier sur le site internet de la municipalité et sur ses réseaux sociaux. Soyons tous vigilants et ne le confondez pas avec la tétragone, l'épinard d'été des jardins!

Par Évelyne Ollivier, adjointe démocratie/communication - Illustrateur: A Lefebvre - Pinx 1892-1899 - BNF/Gallica, ©Photo: JPC

***Datura stramonium* ou Herbe au diable Attention danger!**

Le Datura, de la famille des Solanacées est une plante éminemment toxique, quelles que soient les parties en cause. Les feuilles, les fleurs, les graines étaient utilisées comme psychotropes à l'occasion de rituels dans les sociétés précolombiennes d'Amérique centrale. Au Pérou, on l'utilisait comme anesthésiant. Aujourd'hui, on considère que le *Datura stramonium* est probablement originaire du Mexique et qu'il a été introduit dans l'Ancien Monde par les Européens après la conquête de l'Amérique. Il s'est naturalisé un peu partout dans le monde. Contenant de la scopolamine, de l'atropine et d'autres alcaloïdes, la consommation de la plante entraîne hallucinations, délires jusqu'au coma et à la mort.

Le *Datura stramonium* est une plante annuelle qui pousse spontanément dans les champs cultivés et les terres incultes. Il aime l'ensoleillement et préfère les sols retournés riches en nitrates, frais, limoneux et argilo-siliceux. S'infiltrant dans les récoltes maraîchères ou céréalières, le *Datura stramonium*, aussi connu sous le nom d'« herbe au diable », contient dans sa tige, ses feuilles et ses fleurs des alcaloïdes (atropine et scopolamine), des substances toxiques pour l'organisme. L'ingestion de datura peut provoquer un syndrome anticholinergique, qui associe troubles cardiaques et neurologiques. Parmi les symptômes: la bouche sèche, la dilatation des pupilles, la tachycardie sinusale, de la fièvre. En cas d'ingestion d'une forte dose, cette plante peut aussi causer confusion mentale, hallucinations, hyperthermie, coma et dépression respiratoire. En cas d'empoisonnement au datura, une hospitalisation d'urgence est requise.

Le Dictionnaire pratique d'horticulture et de jardinage, date d'édition: 1892-1899 tome II / par G. Nicholson,; traduit, mis à jour et adapté à notre climat, à nos usages, etc., par S. Mottet,... ; avec la collaboration de MM.Vilmorin-Andrieux et Cie, G.Alluard, E.André, G. Bellar, G.Legros... donne la description suivante du *Datura stramonium*: *D.stramonium*, Linn. *Datura com-*

mun, Pomme épineuse; ANGL. Thorn-Apple. Fleurs blanches, solitaires, dressées, courtement pédonculées. Juillet à septembre. Fruits de la grosseur d'une noix, fortement hérissé d'épines, Feuilles ovales, acuminées, cunéiformes à la base, sinuées-dentées, pétiolées, presque glabres. Haut. 60 cent. à 1 m. Europe: France, Angleterre, etc. Plante annuelle, employée en médecine. (Sy. En. B.(Brugmansia) 935). Les Brugmansias sont souvent confondus avec les Daturas, du fait de mélange de nom d'espèce et de variété. Le genre Brugmansia comprend des arbustes à fleurs pendantes, tandis que le genre Datura comprend des plantes herbacées annuelles ou vivaces, à fleurs dressées ou horizontales.

La plante est très invasive, et se répand de plus en plus car ses graines se disséminent facilement jusque dans les jardins!

Une surveillance collective amoindrie Le changement climatique favorise son expansion vers le nord

Le directeur de recherche à l'INRA, Xavier Reboud estime que « *la surveillance collective n'est plus aussi soutenue qu'autrefois, il n'y a plus autant de monde qu'avant pour faire attention à la gestion de ces espèces* ». « *Il existe des territoires où on a laissé des plantes toxiques et où il faut désormais fournir des efforts considérables pour rattraper les niveaux de contamination élevés* ». La surface moyenne des exploitations a augmenté, et avec elle les difficultés pour surveiller les parcelles.

L'ensemble du territoire français est aujourd'hui concerné parlerisque.« *C'est une espèce qui apprécie les températures élevées* », explique Xavier Reboud, qui rappelle que « *le réchauffement climatique fait partie des hypothèses pour expliquer l'expansion de la plante vers le nord* » Pour en savoir plus: <https://theconversation.com/pourquoi-et-comment-le-datura-contamine-t-il-les-denrees-alimentaires-113772S>

Des pratiques qui contribuent à entretenir les risques

Info santé

Tous responsables

L'Anses alerte sur les risques de confusion

Au-delà de l'extension d'aire « naturelle » du datura, certaines pratiques peuvent favoriser sa dissémination. Ainsi, l'ANSES, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a constaté que 30 à 50 % des lots de graines de tournesol et de mélanges de graines à destination des oiselleres sont contaminés par du datura. Sans doute de peu d'impact sur les oiseaux, cette information est préoccupante, car ce sont autant de sources de dispersion récurrente et à longue distance dans l'environnement. Les mélanges pour jachère faune sauvage seraient aussi des sources de différentes contaminations botaniques.

Par ailleurs, malgré le risque d'intoxication, différentes espèces et variétés de datura sont également toujours proposées en jardinerie du fait de la qualité esthétique de la fleur. Certains sites de jardinage ont même pu aller jusqu'à proposer d'introduire sciemment le datura dans les parcelles maraîchères, dans l'espoir de contenir certains insectes ravageurs herbivores. Cette pratique, dont l'efficacité n'a jamais été avérée, a pu accroître le nombre de situations où le datura s'est retrouvé en contact direct avec des cultures maraîchères destinées à l'alimentation.

Sources: The Conversation, BNF/Gallica, INPN, Le Monde, Mnhn...



Photo: JPC - La Bétuadais - septembre 2020

Soyez prudents, pas de récolte de plantes sauvages adventices* (des champs) et pas de confusion dans vos jardins!

sur le site internet

Une forte suspicion de présence de *Datura stramonium* vient de nous être signalée dans des champs cultivés de Pont-Péan. Le datura est une plante toxique sauvage qu'il ne faut absolument pas ramasser pour consommation. Ses graines se dispersent facilement et peuvent se retrouver dans les jardins, ses feuilles peuvent être confondues avec celle de la tétragone cornue ou épinard d'été.

L'Anses (Agence de sécurité sanitaire de l'alimentation) alerte sur les risques liés à la consommation de plantes toxiques sauvages confondues avec des plantes comestibles, y compris dans les jardins potagers. Une fiche de reconnaissance mise en ligne par l'Anses indique que le datura est une plante annuelle sauvage de 40 cm à plus 1 m de haut qui pousse facilement sur tout le territoire, dans les champs cultivés, friches, terrains vagues, décombres ainsi que dans les jardins potagers: c'est une espèce présente dans toute la France, en expansion.

Pour bien les distinguer, il faut savoir que le datura stramoine a de grandes feuilles (3-24 cm) à contour ovale, à bords inégalement dentés alors que la tétragone cornue possède des feuilles plus petites (2-11 cm), entières (sans dents), de formes losangiques-triangulaires. Elle a de grandes fleurs blanches (6-11 cm) en entonnoir alors que les fleurs de la tétragone cornue sont vert-jaunâtres et discrètes à l'aisselle des feuilles. Pour télécharger la fiche de l'Anses: https://www.anses.fr/fr/system/files/Fiche_Datura_Tetragonia_Juillet2020.pdf



Éditeur: Vilmorin-Andrieux et Cie (Paris) Date d'édition: 1892-1899
Contributeur: Mottet, Séraphin-Joseph - BNF - Domaine public

<https://www.pontpean.fr/actualite/datura-attention-danger/>

Le plomb & ses usages au XVIII^e siècle / N° 1

Rennes brûle, un marché s'ouvre...

Entre 1750 et 1840, la Bretagne fut, la première province minéro-métallurgique du royaume de France avec une production annuelle de 1000 à 1500 tonnes de plomb et deux tonnes d'argent. Trois sites furent principalement exploités, Poullaouen/Huelgoat, Pont-Péan et Châtelaudren. La rentabilité était le fruit de la production d'argent, le plomb venait en supplément. Les mineurs qualifièrent d'ailleurs les exploitations de Pont-Péan, de « mines d'argent ». En 1720, Rennes brûle, il faut reconstruire la ville!

p 28 en italiques: Préface du livre l'Art du plombier et fontainier - 1773 - par l'auteur présumé Delagardette, Claude Mathieu (1762-1805) - BNF/Gallica
Texte et transcription (respect des majuscules, ponctuation...) Évelyne Ollivier - iconographie plans: BNF Gallica et Bibliothèque Rennes Métropole

La transformation minière et la métallurgie d'élaboration, liées à la production de l'argent, les courants commerciaux révélés par les découvertes de lingots ou des saumons de plomb, ont fait l'objet d'études.

Le plomb était déjà employé à de multiples usages aux époques romaines et gauloises

Tous les archéologues qui s'intéressent à l'époque romaine et gauloise savent que le plomb était alors employé à de multiples usages, sa mise en œuvre constituait une activité importante. À Pont-Péan l'histoire commence à s'écrire au XVII^e siècle avec la baronne de Beausoleil, mais la véritable exploitation de la mine de plomb argentifère de Pont-Péan commence dans la première moitié du XVIII^e siècle. L'incendie de Rennes en 1720 a joué un rôle moteur dans la reconstruction urbaine et dans l'expression des besoins en plomb. Voyons ce que dit déjà de l'usage du plomb pour la France l'auteur présumé Claude Matthieu Delagardette de l'ouvrage « L'Art du Plombier et fontainier ».

Urbanisme les usages du plomb au XVIII^e siècle

« Aussitôt que l'industrie & le travail ont ouvert à l'homme le sein des Mines de plomb, il en a bientôt connu les propriétés : elles l'ont dirigé dans l'emploi qu'il a cherché à en faire. Le Plomb, parmi toutes les autres matières, a paru de peu de valeur, cependant propre à être mis en usage en beaucoup d'endroits: on en a coulé en Tables; bientôt on a vu des Chaîneaux de plomb sur les toîts: des Couvertures entières en plomb ont été substituées à des Couvertures de tuiles, parce qu'on a reconnu autant de solidité dans les premières, que de fragilité dans les autres. C'est l'époque où a pris naissance l'Art du Plombier, qui fait aujourd'hui dans Paris, ainsi que les principales Villes du Royaume, un Corps de Maîtrise considérable. Il s'est perfectionné, & par-là même est devenu de plus en plus utile à la Société. Il s'est prêté à une infinité de commodités inconnues jusqu'alors. On a trouvé le moyen de faire passer l'eau du

ciel qui tomboit du haut des toîts en ruisseaux dans la rue, & déracinoit le pavé en incommodant les passants, dans des Tuyaux de plomb qui la conduisent jusqu'au pied des bâtiments, sans incommoder personnes. On a imaginé quantité de Cuvettes dont on surcharge ces Tuyaux; qui reçoivent les eaux de tous les étages, & évitent la peine de les descendre. On trouve, par le secours des Tables de plomb jointes et soudées ensemble, le moyen pour suspendre des volumes d'eau dans les maisons, pour la distribuer aux endroits où cela est nécessaire. La facilité qu'on a de donner la forme qu'on veut aux Tuyaux de plomb, a donné lieu aux Cabinets d'aisances: par leur moyen on fait monter l'eau où l'on veut. Les Conduites autrefois étoient presque toutes en terre : aujourd'hui elles sont presque toutes en plomb. Les premières étoient fragiles, sujettes à fuir & s'engorger. Ces dernières le sont moins & de plus de durée.

Versailles, où Louis-le-Grand a étalé toute la pompe et la magnificence hydraulique

« L'agréable auquel se prête l'Art que je traite, n'est pas moins intéressante & digne de notre attention: il fait le principal ornement des Couvertures, par quantité d'Amortissements de toute espece qui se font en plomb, & dont on voit les Combles de nos Eglises, nos Clochers, nos Dômes & nos Pavillons enrichis. Il ne sert pas moins à la décoration des Villes, des Jardins, des Cours, par cette multiplicité des passages souterrains qu'il ouvre aux eaux, par les Fontaines, les Jets-d'eau, les Nappes d'eau, les Cascades qu'il met en jeu, comme on le voit à Saint-Cloud, à Marly, et surtout à Versailles, où Louis-le-Grand a étalé toute la pompe & la magnificence hydraulique. On compte dans ces trois endroits une quantité considérable de différentes Pièces d'eau, qui sont, à la vérité, ornées de plusieurs Statues, où le Ciseau des plus grands Maîtres a épuisé sa délicatesse; mais il faut avouer que le coup d'œil en seroit moins frappant, si le jeu des eaux n'animoit & ne relevoit l'expression de leur ciseau. Il faut donc conclure que l'Art du Plombier ne fournit pas moins à l'agréable qu'à l'utile; & que parmi les Arts qui embellissent la Société, il doit occuper une des principales places. »

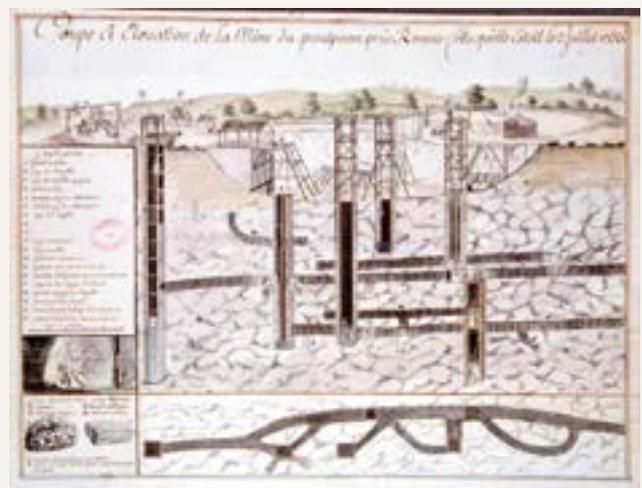
**En 1720, Rennes brûle, il faut reconstruire la ville !
Le plomb de Pont-Péan au service d'une architecture nouvelle et fonctionnelle ?**

L'incendie de 1720 a joué un rôle moteur dans la reconstruction urbaine. Après l'incendie, les édiles rennais refondent la trame de la ville. De grandes et belles places publiques émergent — les places du Palais et de l'Hôtel de Ville —. Les ingénieurs Robelin et Gabriel imposent la pierre comme matériau noble au service d'une architecture nouvelle qui assemble des logements fonctionnels avec pièces indépendantes, lieux d'aisances et cheminées. La reconstruction de la ville dure de 1726 à 1754/60. En 1735, le Président à mortier au Parlement de Bretagne, Christophe Paul de Robien s'intéresse de

très près à la "minéralogie" et présente dans son cabinet de curiosités, les aquarelles de la mine de Pont-Péan et notamment le plan ci-dessous daté de 1735. En raison de la proximité, de la concordance des dates et des nouvelles fonctionnalités des immeubles construits, il est fort possible que le plomb provienne de Pont-Péan ! La reconstruction de la ville de Rennes a-t-elle aidé au démarrage des exploitations de Pont-Péan, et peut-être de Poul-laouen dans les années 1740 ? Seuls, la découverte d'archives comptables privées et/ou l'expertise analytique d'un pôle métal pourraient nous aider à l'affirmer.



Plan de la ville de Rennes en 1726 levé par F. Forestier de Villeneuve après l'incendie arrivé le 22 Xbre 1720, sur lequel ont été formé (sic) les projets tant du Sr Robelin, directeur des fortifications... que du Sr Gabriel, contrôleur général des batiments du Roy... / (Signé: Forestier; architecte et Robinet, graveur. (100 t. = 0m111. Source: Bibliothèque nationale de France, département Cartes et plans, GE C-15136



Collection Paul Christophe de Robien
Bibliothèque Rennes Métropole
«Coupe et Élévation de la Mine du pontpean près Rennes telle qu'elle estoit le 2 juillet 1735»

**Le grand incendie de Rennes
du 22/23 décembre 1720**

*Le grand incendie de Rennes du 22/23 décembre 1720
vu par le recteur Quérou de La Fresnais*

« Il arriva un étrange accident et un malheur surprenant à la ville de Rennes sur la fin de décembre 1720, car le feu prit la nuit du 22ème au 23ème de ce mois dans la maison d'un menuisier, homme de mauvaise vie, qui demeurait dans la rue Tristin : ce feu devient si violent et si rapide qu'en peu de temps il se communiqua aux maisons voisines et ensuite se répandit dans les autres rues et continua d'embraser les maisons et même quantité de personnes jusqu'au 27ème. Pendant ce temps, il réduisit en cendres environ trois mille soixante six maisons qui faisaient trente quatre rues grandes et petites. L'église paroissiale de Saint-Sauveur, depuis peu bâtie magnifiquement, fut brûlée dont il ne resta que les seuls murs. La cathédrale qui en est assez proche ne fut pas endommagée, la grande horloge qui était la pièce de la dernière rareté pour sa grosseur prodigieuse et la belle structure de sa tour fut consumée avec

le présidial et un grand nombre de superbes bâtiments, à peine put-on sauver le palais car le feu y prit plusieurs fois. Il n'y eût point d'autres églises brûlées, ni aucun couvent, mais quelques-uns légèrement endommagés quoique les maisons voisines ayant été entièrement embrasées. Dieu, par sa miséricorde, préserva de ce funeste accident ses fidèles serviteurs et servantes, comme il sauva Lot de l'incendie de Sodome. On a accusé le Maréchal de Montequioui d'être l'auteur de ce funeste embrasement en vengeance du ressentiment que les habitants de cette ville, surtout les membres du Parlement et la noblesse, lui avaient marqué de ce qui s'était passé aux estats tenus à Dinan en 1718 et du peu de respect qu'on portait à sa personne pour avoir été en cause de la mort tragique de quelques seigneurs de la province exécutés à Nantes et d'autres qui se sauvèrent pour éviter le même sort qu'ils étaient attiré pour avoir entrepris avec trop peu de précautions la défense de leur patrie.»

Transcription EOL 2010; Source: Archives départementales d'Ille-et-Vilaine - 10 num 35 106 86 - LA-FRESNAIS - 1713 - 1713 - Baptêmes/Mariages/Sépultures - COMMUNE - sur la dernière page du registre - Domaine public - https://archives-en-ligne.ille-et-vilaine.fr/thot_internet/ark:/49933/tht41ns1s6hq/198300/8

Témoignage retrouvé sur un registre paroissial - XVIII^e



À Pont-Péan (petites photos), La culture à l'eB et à la médiathèque, les habitants mobilisés pour éradiquer le datura. Les Champs Libres, un espace emblématique de la Métropole rennaise qui a su miser sur la culture.

Vivre à Pont-Péan et au cœur de la métropole rennaise une communauté de destin

Ce que nous ne pourrions faire seuls respectivement, sans les moyens financiers et humains nécessaires, nous le réalisons ensemble à l'échelle d'une communauté de destin avec Rennes Métropole.

La Covid-19, ses confinements, les incertitudes consubstantielles sur le long terme, le télétravail, qui s'ensuivent, viennent également de rebattre les cartes ;

les citoyens quittent de plus en plus les grandes agglomérations pour s'installer dans les zones périurbaines ou rurales et parfois rurales pour retrouver des espaces de respiration (espaces nature, jardins, mer...) et télétravailler dans de meilleures conditions.

Nous devons penser plus encore l'avenir et le bien-être des habitants dans nos communes, pour mieux vivre ensemble à Pont-Péan!

Par Évelyne Ollivier, adjointe démocratie/communication - Photos: ©JPL Champs Libres - juillet 2013, autres photos©: JPC et ggdebajo

Dans la métropole rennaise, les talents ne sont pas que dans les lieux de culture, mais aussi dans le bassin d'emploi, les grandes écoles, universités et centres de recherche...

Le magazine Challenge vient de publier un article intitulé "Un vent de changement souffle sur le palmarès des grandes métropoles!". Pour la première fois depuis la création du baromètre Arthur Loyd en 2017, Grenoble quitte le trio de tête et Rennes devient numéro un du classement global. La métropole bretonne dispose de nombreux atouts, à commencer par un bassin d'emploi qualifié. "Quand on lance une société, recruter constitue un sacré challenge. Or ici, c'est facile car il y a un important vivier de talents", précise Xavier Roussel, PDG de SurfactGreen, start-up spécialiste de la chimie verte. "Et la ville attire aussi des profils venus de plus loin. Depuis le début de la crise sanitaire, nous sommes submergés par les CV de candidats parisiens... Nous sommes douze et souhaitons embaucher deux autres personnes dans l'immédiat, puis davantage l'an prochain". L'entreprise, née en 2016 grâce à un transfert de technologie brevetée venant de l'École nationale supérieure de chimie de Rennes, développe des produits innovants, des tensioactifs biosourcés. Des molécules biodégradables et non toxiques utilisées dans les bitumes, les détergents ou encore les cosmétiques.

Des habitats passifs dans la nouvelle ZAC et des espaces de proximité pour se rencontrer

Les nouveaux habitants attendus devront pouvoir se loger dans les meilleures conditions et désormais vivre avec les évolutions induites par la Covid-19. Visant la très haute performance énergétique, la maison passive est un concept qui se développe désormais en France. Combinant économies d'énergie et confort accru, cette

construction reste cependant un peu plus onéreuse à mettre en œuvre qu'une maison traditionnelle. Pour diminuer le coût global des projets et en favoriser l'accès, la municipalité travaille à des options d'aide à l'acquisition des terrains, pour ceux qui s'engageront sur la voie de l'habitat passif. Un habitat est défini comme passif lorsqu'il est capable d'être agréablement vivable sans consommation d'énergie. La maison passive offre un confort inégalé tout en épargnant des centaines d'euros et des tonnes de CO² chaque année.

Optimiser les déplacements urbains, favoriser les modes actifs et peu polluants

Selon le rapport de l'AUDIAR*, la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les années à venir nécessite de repenser les modes de déplacement urbains. L'électrification du parc de véhicules devrait logiquement progresser, conjuguée à une hausse des modes actifs. Rennes Métropole s'est notamment fixé, avec son Plan Climat et son Plan de Déplacement Urbain, une réduction de 10% des kilomètres parcourus en véhicules routiers sur le territoire entre 2010 et 2030. Pour comprendre la situation actuelle et accompagner, voire provoquer ces changements en faveur d'une mobilité durable, les acteurs du territoire se reposent sur des outils techniques comme les Enquêtes Ménage / Déplacement (EMD). Pourtant, sur certains secteurs urbains, la mobilité doit se penser à l'échelle de nos communes suburbaines elles-mêmes et à la maille infracommunale: un quartier, un îlot ou encore une zone d'activités. Ce sera aussi le rôle des élus locaux d'y participer dans une approche citoyenne avec les habitants. pour en savoir plus: [note de l'AUDIAR du 20 juillet 2020 modélisation, transition et planification énergétiques](#)

Aménagement et entretien des rues

Qui fait quoi ?



Comment signaler une anomalie dans une rue de Pont-Péan ?



Que signaler ?

Le guichet numérique sert à signaler les dysfonctionnements du quotidien, sur et sous la chaussée :

- un trou dans la chaussée
- un éclairage défectueux
- un engorgement d'égouts
- un problème d'assainissement.

Délai d'intervention

- La réparation sous 5 jours vaut réponse.
- Si le délai d'intervention est supérieur à 5 jours ou si la demande nécessite une étude ou une validation préalable, le demandeur est informé du suivi de sa demande.

À qui s'adresser ?

Si vous habitez Rennes Métropole, vous pouvez signaler un incident avec le formulaire en ligne. Ce formulaire vous garantit une traçabilité de votre demande. Un numéro de ticket vous est fourni lors du signalement qui sera transmis au service adéquat.

Pour le délai d'intervention, plusieurs cas de figure :

- Mise en sécurité : prise en charge immédiate
- Dépannage : lampe grillée, bouchage de nids poule ou réparation ponctuelle : prise en charge sous 5 jours
- Travaux : planification en fonction des délais de préparation ou de livraison, de la saisonnalité, et des budgets
- Plateforme à appeler, du lundi au vendredi (sauf férié) de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 30 : 02 23 62 29 79.
- ou écrire à : dve-psud@rennesmetropole.fr

Les règles du PLUI en matière de clôtures

Depuis février 2020, certaines règles d'urbanisme se sont uniformisées à l'échelle des 43 communes de la Métropole

par Stéphane Ménard, adjoint à l'urbanisme et aux espaces verts

Imperméabilisation des sols limitée Clôtures à claire-voie - 50% minimum Pas plus de 1,20 m sur la voie publique

Une des modifications principales réside dans les aménagements extérieurs. En règle générale, ils doivent contribuer à limiter l'imperméabilisation des sols. Les revêtements de sol sont de préférence dallés ou pavés. Les arbres existants quant à eux, sont maintenus ou remplacés lorsque la superficie et la configuration de la parcelle le permettent.

Les clôtures en zone urbaine donnant sur la voie publique ne doivent pas excéder 1,20 m et peuvent comprendre éventuellement un muret de 70 cm de haut. Ce dispositif

à claire-voie (grille, grillage...) doit être ajouré à 50% minimum. Une hauteur d'1,50 m est possible dans le cas où la clôture est végétalisée.

Quant aux clôtures en limite séparative, elles ne doivent pas dépasser les 1,80 m ou 2 m (si végétalisée) et laisser un passage de 8 cm à leur base pour le passage de la petite faune. Les clôtures perméables et végétalisées existantes ne peuvent être remplacées par un dispositif ne permettant pas les continuités écologiques et hydrauliques tels que les murs béton, parpaings, claustras ou encore lames de jointement sur grillages rigides. Pour de plus amples informations, la totalité du plan local d'urbanisme intercommunal est disponible sur le site de mairie.



Pourquoi certains particuliers laissent-ils leurs déchets aux abords des points de collecte ?

par Nicolas Raty, délégué aux espaces verts

C'est le quotidien des services techniques de ramasser des déchets alors qu'ils n'en ont pas vocation. Chaque foyer Pont-Péannais est équipé de bacs de tri à domicile. S'ils sont trop petits, il est possible d'en demander d'autres plus grands auprès de Rennes Métropole. C'est gratuit! Lorsque les containers sont pleins, ne déposez pas vos verres à côté de ceux-ci, les services de ramassage ne s'en chargeront pas. Ce sont toujours les employés municipaux qui les récupèrent. Le tri est ensuite effectué en déchetterie, mais fait l'objet d'une facturation à la municipalité. Bien dommage d'utiliser les impôts locaux pour des incivilités! Nous vous demandons de conserver vos verres, vêtements et cartons à domicile en attendant la prochaine collecte. Nous vous rappelons les risques encourus: - dépose non conforme au tri: 35€ (2^e classe) - dépose hors des services de collecte: 68€ (3^e classe) - dépose à l'aide d'un véhicule: 1500€ (5^e classe). Soyons tous responsables!

→→→ Une compétence de Rennes Métropole sauf le point 5.

4 Qui intervient ?

La Métropole a en charge, depuis 2017, l'entretien, la maintenance et l'aménagement des routes, qui étaient avant communales ou départementales.

Rennes Métropole a organisé, avec les communes, un service d'intervention sur voirie au plus près des habitants, avec plusieurs plateformes sur le territoire.

Si vous n'êtes pas à l'aise avec internet, vous pouvez appeler directement la plateforme d'intervention concernée. Attention, le service n'est pas accessible 24/24 et 7/7 et ne pourra pas garantir la traçabilité et le suivi des demandes pour les sollicitations directes par téléphone.

Ne sont pas concernés :

- La propreté, le déneigement, les espaces verts ainsi que les illuminations festives et le fleurissement qui restent de la compétence communale.
- La rocade, les routes nationales (vers Lorient, Nantes, Paris, Saint-Brieuc et le Mont Saint-Michel), les voies privées.



Via notre site, retrouvez nos informations sur l'urbanisme et le signalement d'une anomalie sur [le site internet de Rennes Métropole](#)

La médiathèque évolue et devient gratuite !

**Le temps du confinement, l'équipe de la médiathèque n'est pas restée inactive !
Un réaménagement, une formule drive, le passage à la gratuité, des animations, des prix littéraires !**

Service en ligne et Ouverture au public

Outre un déménagement des espaces et des collections, les salariées et les bénévoles ont travaillé à l'évolution du service, en formule drive puis en réouverture tout en prenant en compte les conditions sanitaires. C'est ainsi que le site internet www.mediathequepontpean.fr a été relancé vous permettant d'accéder au catalogue en ligne. À tout moment, vous pouvez vous y « rendre » et faire votre choix pour une commande en ligne ou par téléphone.

Inscription gratuite

Dans la continuité des Champs libres, des bibliothèques rennaises et de celle de Saint-Erblon, l'inscription à la médiathèque devient gratuite à partir du 1^{er} janvier 2021.

Vous pourrez alors emprunter toutes les nouveautés – livres, CD et films adultes et jeunesse – qui sont apparues sur les rayonnages. Un vrai bonheur et une vraie chance !

Des animations pour tous et pour les écoles

Du côté des animations, une programmation a été réalisée pour vous satisfaire aussi bien vous, adultes, que vos enfants. Les séances des P'tits lecteurs ont repris et pour les plus grands, une sélection de pochettes (1 livre + 1 cd) vous a permis de découvrir de nouveaux auteurs associés à des univers musicaux. Les bibliothécaires sont également intervenues dans les classes jusqu'au second confinement; ces lectures auprès des élèves reprendront dès que le contexte le permettra.

Des prix littéraires

La seconde édition du Prix Bulle de lecture a également été lancée dans notre commune, ainsi que dans les médiathèques de Bourgarré, Lailly, Orgères et Saint-Erblon. Les enfants des écoles seront invités à y participer en votant pour leur album préféré. Vous pourrez également y participer en famille.

Les jeunes ne sont pas en reste ! La médiathèque participe cette année au Prix ados, un prix départemental qui propose une dizaine de romans: les jeunes sont invités à en lire au moins deux, et à voter pour leur préféré. En ces temps de confinement, en voilà une bien belle occupation !



Médiathèque de Pont-Péan

Horaires de la médiathèque à partir du 5 décembre

Mardi, jeudi: 16h30 - 18h30
Mercredi: 10h - 12h, 14h - 18h30
Samedi: 10h - 12h30
Médiathèque. 18 route de Nantes
Tel: 0299528053
E-mail: mediatheque.accueil@pontpean.fr
Catalogue en ligne: www.mediathequepontpean.fr



Retrouvez toutes nos informations sur la médiathèque sur [notre site internet](http://notre.site.internet) et sur www.mediathequepontpean.fr

À nous la science !



Comment fonctionnent le cerveau et la mémoire? En écho au spectacle théâtral proposé par Titus à l'espace Beausoleil, «**À peu près égal à Einstein**», les enfants curieux à partir de 7 ans et leurs parents sont invités à participer au Grand jeu du Récurveuil pour apprendre la science sous forme ludique. Des livres pour tous seront également présentés à cette occasion.

Mercredi 9 décembre, de 16 h 30 à 18 h
Atelier-Grand jeu du Récurveuil,
animé par Myriam de LM Culture Sciences.
ANNULÉ



Petit Pont-Péan Noël

La médiathèque vous propose de fêter Noël lors de deux temps forts: une lecture de bien belles histoires et un atelier déco pour fabriquer une carte, un photophore... à exposer sous le sapin.

Mercredi 16 décembre
de 15 h à 17 h 30
« Je crée ma déco de Noël »
Samedi 19 décembre, de 11 h à 12 h
Lecture à plusieurs voix
d'histoires de Noël

Animations sur inscription et jauge limitée, sous réserve des conditions sanitaires.

La médiathèque Les animations programmées



Récurveuil" - © : LM Culturesciences



Petit Pont-Péan Noël - ©ggdebajo

Exposition à la médiathèque

Appel à talents !

Du 14 avril au 12 juin 2021, la médiathèque mettra à l'honneur les talents des Pont-Péannais. Que vous soyez amateur/trice ou plus confirmé(e), que vous pratiquiez la peinture, la photographie, la sculpture, le crochet... n'hésitez pas à contacter dès maintenant les bibliothécaires. Vos œuvres (une par personne) seront exposées pour un grand moment de partage et de découverte de talents *made in* Pont-Péan. Et si vous vous exprimez également par le chant, le théâtre ou toute autre forme, des mini-représentations dans le cadre de cet événement pourront être organisées. Alors, n'hésitez pas et avouez votre talent !

Si les conditions sanitaires ne permettent pas une exposition sur site, une exposition virtuelle sera envisagée.



Après un début réjouissant en octobre, une saison à l'eB mise en suspens

La Covid-19 s'est largement répandue, suscitant le déploiement à une échelle sans précédent de mesures gouvernementales de confinement et de restriction de mobilité.

L'ensemble des institutions et des structures culturelles sont affectés.

Et pourtant, dans ce contexte, chacun aimerait se tourner vers la culture comme source de réconfort, de bien-être, d'échanges et de résilience.

À bientôt, nous l'espérons !

REPORTÉ EN 2021

Mardi 8 décembre (20h30)

BLACK BOY

C^{ie} Théâtre du Mantois
concert dessiné

Spectacle au Grand Logis à Bruz

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons été contraints de mettre en suspens la saison culturelle de l'eB et d'annuler les représentations programmées en novembre à la suite des mesures sanitaires prises, jeudi 29 octobre dernier par le gouvernement. En premier lieu, la soirée du vendredi 13 novembre (21h) avec Thomas Schoeffler Jr. (blues-rock)/NoMoneyKids (electro-blues) s'est retrouvée annulée. Ces mesures sanitaires ont été prolongées jusqu'au 15 décembre par le Premier ministre Jean Castex, pour faire face à l'épidémie de la Covid-19. Il est désormais bien difficile de se prononcer pour le mois de décembre.

C'était pourtant avec beaucoup d'espoir et d'envie que nous vous avons présenté en septembre dernier notre nouvelle saison culturelle, avec la volonté de maintenir une programmation malgré le contexte. Nous nous étions adaptés aux conditions, notamment avec des jauges réduites, bien conscients toutefois de "naviguer à vue". Nous sommes donc heureux de vous présenter le programme de décembre-janvier, malgré les incertitudes et en espérant que nous puissions vous accueillir !

Pour tous les spectacles prévus en novembre et décembre qui ne pourront pas avoir lieu, nous mettrons tout en œuvre pour qu'ils soient reprogrammés plus tard dans la saison. Les spectateurs ayant acheté un billet pour l'un de ces spectacles se verront proposer le remboursement.

Rédigé en 1945, Black Boy est le premier roman écrit par un noir sur ses conditions de vie. L'auteur y raconte son enfance et son adolescence dans le sud ségrégationniste américain du début du XX^e siècle. Confronté à l'injustice, à la misère, à la violence des rapports entre noirs et blancs, il réussit à sortir du carcan dans lequel on veut l'enfermer grâce à sa découverte de la lecture et de l'écriture...

Le spectacle propose une "vibration" sensible de ce roman aussi mythique que bouleversant, qui mêle sur scène trois voies portées par une même inspiration, la même volonté de donner à voir, à entendre, par tous les sens, cette œuvre majeure.

Tout public à partir de 13 ans.

Tarif C (entre 5 € et 13 €).

REPORTÉ EN 2021

Jeudi 10 décembre (20h30)

"À PEU PRÈS ÉGAL À EINSTEIN ?"

Titus, C^{ie} Caus'Toujours
théâtre scientifique

Avec son talent de conteur, Titus nous embarque dans un test d'intelligence grandeur nature. Ce spectacle théâtral vaguement scientifique et néanmoins poétique mêle récits, témoignages, informations scientifiques, souvenirs d'enfance. Il cherche à comprendre ce que pourrait être l'intelligence... Mêlant le vrai et le faux, le sérieux et l'humour, cette exploration tente de poser des questions plus que d'y répondre: comment fonctionne le cerveau? Où est située l'intelligence dans le cerveau? Y a-t-il plusieurs formes d'intelligence? Le footballeur est-il intelligent? Peut-on être belle et intelligente? Est-ce que la fraternité c'est de l'intelligence? Sommes-nous des génies potentiels? Et avec beaucoup de légèreté et d'humour, Titus s'approprie ce fameux proverbe Shadock: « il vaut mieux mobiliser son intelligence sur des conneries plutôt que de mobiliser sa connerie sur des choses intelligentes ».

Tout public à partir de 13 ans.

Tarif D (entre 5 € et 12 €).



Espace Beausoleil
Allée de la mine

INFOS ET BILLETTERIE

Merci de privilégier les réservations en ligne:
www.espacebeausoleil.fr
Tél. : 0299057563

Mail: espacebeausoleil@pontpean.fr

Facebook: @pontpeanEB /

Instagram: espacebeausoleil

FAITES COUP DOUBLE !

La carte « Coup double » à 15 € vous permet de bénéficier du tarif adhérent sur tous les spectacles 2020-2021 du Pôle Sud et de l'espace Beausoleil, hors rendez-vous associatifs. Ainsi, vous bénéficiez d'une réduction de 10 € sur les tarifs A*, A et B, de 8 € sur le tarif C, de 7 € sur le tarif D et de 4 € sur le tarif E.



Retrouvez toutes nos informations sur l'eB et sa programmation annuelle sur [notre site internet](#)



Marina Rollman - "un spectacle drôle" - ©Charlotte Abramow

À bientôt à l'Espace Beausoleil!

Judi 17 décembre (19 h 30)

COMMUNAUTÉ

Engrenage[s]

danse hip-hop

Spectacle au Pôle Sud - Chartres

Vendredi 22 janvier (20 h 30)

MARINA ROLLMAN

Un spectacle drôle

humour



Titus - "À peu près égal à Einstein?" - ©Doumé



Engrenage[s] "Communauté" - ©Thomas Guionnet

La nouvelle création d'Engrenages interroge les enjeux individuels et collectifs que la communauté peut représenter, ce que nous pouvons vivre au sein du groupe, entre appartenance et exclusion, désir ou rejet...

Comment trouver sa place dans ce jeu des communautés qui se rencontrent, s'affrontent, se rassemblent? Entre la chaleur de la communauté qui rapproche les êtres, et celle qui formate et divise, quelle est la place des corps, chargés d'émotions ambiguës dans cette danse? Tels sont les questionnements que les chorégraphes Élodie Baudet et Franck Guizonne posent dans ce spectacle, en s'appuyant sur le vocabulaire gestuel de 5 danseurs hip-hop aux identités fortes.

Plusieurs dizaines de danseurs figurants seront également mises en scène, représentant des foules passantes ou d'autres groupes d'individus.

Tout public. Tarif E (entre 4€ et 8€).

Marina Rollman se pose beaucoup de questions:

- Comment devenir une bonne personne?
- Quel est le projet absurde qui se cache derrière les EGV / EVJF?
- Comment combattre les « néoreligions » qui ravagent notre génération à l'image de l'auto-entreprenariat et du CrossFit?

Un regard espiègle sur notre étrange société, de l'absurdité, de la nécessité de rencontrer tous les habitants de notre planète... mais de rire surtout. Un stand-up empreint de nonchalance, d'amour, de finesse, de fulgurances humoristiques et de réflexions pratiques... un spectacle drôle quoi!

Tout public à partir de 10 ans.

Tarif A (entre 5€ et 20€).

Protocole sanitaire en toute sécurité avec le CUB

Le Comité des Usagers de Beausoleil, dit le CUB, se réinvente!

Après plusieurs mois d'inactivité, les bénévoles du CUB se sont retrouvés en septembre dernier pour préparer la saison culturelle et pour l'accueil des premiers spectacles.

Afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur, les missions habituelles des bénévoles ont été bousculées, les rôles repartagés: accueil des spectateurs à l'extérieur de la salle avec gel hydroalcoolique et registre d'inscriptions pour ceux qui le souhaitent, réservations en ligne privilégiées (mais tout de même la possibilité d'acheter un billet sur place), mise en place d'un sens de circulation, ouverture des portes une demi-heure avant le début du spectacle, pour éviter les regroupements dans le hall, placement des spectateurs en salle avec un siège vide entre chaque personne ou groupe de personnes venu ensemble... tout est mis en œuvre pour vous accueillir dans les meilleures conditions possibles, tout en conservant le plaisir et la convivialité!

Si vous souhaitez participer à l'organisation des accueils des prochains spectacles, rejoignez-nous! Plus d'infos: 02 99 05 75 63 - espacebeausoleil@pontpean.fr

Prochains spectacles en février

Vendredi 5 février (20h30)

VON POURQUERY

Espace Beausoleil

Vendredi 19 février (20h30)

THOMAS SCHOEFFLER JR +

NO MONEY KIDS

Espace Beausoleil

(à confirmer)



APE, l'association des parents d'élèves. Việt Võ Đạo l'école Thiên Long.

APE, trois initiales bien connues pour l'association des parents d'élèves

De nombreux parents se sont succédé dans un but commun afin de contribuer aux financements des projets de l'école et que tous les enfants en bénéficient: i. e. la classe de mer en CE2, la sortie à l'École d'Autrefois «Bothoa» des CP, ou les intervenants de danse en maternelle. La particularité de l'APE, est un renouvellement des membres au fur et à mesure que les enfants grandissent. De nombreux Pont-Péannais ont été, adhérents ou membres actifs de l'APE.

Afin de récolter des fonds, l'APE organise des manifestations toute l'année. Nous commençons par le marché de Noël. Février est le mois des rencontres, repas, loto, carnaval... Plus tard dans l'année, nous profitons des photos de classe des maternelles pour organiser des portraits de fratrie. Enfin, on clôture l'année par une fête de l'école. En parallèle, tout au long de l'année, nous organisons une vente de pains au chocolat et de livres «lire, c'est partir».

Cette année, les contraintes sanitaires liées à la Covid se transforment en défis à relever. Quelles actions mettre en œuvre dans ce contexte? Quelques idées ont émergé lors de l'AG du 6 octobre. Cette année, l'équipe du bureau est en grande partie pérennisée. Vous rencontrez depuis plusieurs années dans les pots de l'APE, les événements de la commune, le forum des associations, celle qui nous représente, notre présidente Delphine Sirera. Elle booste son équipe. Clevie Kerouasse, rencontrée peut-être lors d'une danse bretonne, a pris du temps dans son emploi du temps pour la secondar en tant que vice-présidente. Pour tenir les cordons de la bourse, c'est Anne-Sophie Nicolazo, notre trésorière, qui prend les



Les membres de l'APE lors du marché de Noël 2019, © photo: APE

choses en main. Karine Bordeau, la professionnelle des comptes rendus, est secrétaire adjointe. Et Gwenaëlle Joncour rejoint le bureau pour le poste de secrétaire. L'APE, c'est avant tout une équipe de membres actifs qui donnent du temps, de l'énergie et des idées pour nos enfants.

VIET VO DAO L'école Thiên long

Connaissez-vous le Viet Vo Dao? En tant que Pont-Péannais sûrement, car le club Thiên Long est sur le territoire depuis plus de 30 ans. Pour ceux à qui ça ne dit rien: vous voyez les scènes de combat dans les films de Kung-Fu, ces figures spectaculaires, comme les ciseaux volants...? Eh! bien c'est à peu près ça. Vous vous dites alors que ça n'est pas pour vous, bien trop violent, bien trop difficile. Détrompez-vous, contrairement aux apparences, il s'agit d'une discipline à la portée de tous. Il ne faut pas de condition

physique particulière. C'est même ce qui caractérise le style Thiên Long. Il s'agit d'un art martial qui regroupe un ensemble de techniques de frappes avec les mains, les pieds, les coudes, les genoux, de techniques de projections, de clés, de balayages, auxquels s'ajoute le maniement des armes: sabre, épée, bâtons longs ou courts, lance, couteau, éventail, hallebarde ou encore les tonfas... On y pratique aussi des techniques de respirations et de concentration, sans oublier la self-défense. Plus qu'une activité physique, le Viet Vo Dao est un art de vivre où chacun se fixe ses propres objectifs, cherche à progresser et à gagner en confiance.

En savoir plus

Sa devise : « Être fort, être utile ».

Son intérêt physique :

souplesse, équilibre, force

Son président : Ernest Crosnier

Sa signification : Thiên Long signifie « Dragon Céleste »

<https://www.thienlong.fr>

<https://www.thienlong.fr>



Les élèves de l'école de Viet Vo Dao de Pont-Péan © photo: CC

Le Comité des fêtes Une belle histoire de partenariat, il y a plus de 20 ans déjà !



Jean-Pierre Jourdan, Président du Comité de fêtes de Pont-Péan et une partie des bénévoles, © photo: CC et GGDEBAJO

Une création née de la difficulté Une belle réussite à l'arrivée

En 1990, les comptes de l'association pont-péannaise de handball étaient dans le rouge. Les membres du bureau créèrent alors un événement: un sprint-cross. C'est ainsi que des bénévoles issus de différentes associations tracèrent le circuit du Tellé. Le premier sprint-cross put avoir lieu en juin 1991. L'événement fut une réussite avec une belle compétition sportive, un public au rendez-vous, une ambiance festive et des ventes au beau fixe à la buvette et à la restauration. Les bénéfices permirent de renflouer les caisses du club de handball. Dans la continuité, une nouvelle association loi 1901 fut donc créée le 13 février 1996. Elle avait pour objectif de mettre en œuvre et de réaliser des projets d'animations culturelles et festives intergénérationnelles à destination des habitants. Elle s'appellera "Le Comité des fêtes de Pont-Péan" avec comme membres du bureau Gérard Chouteau Président, Michel Moisan, Martine Caetano, Gérard Bertrand...

Au fil du temps d'autres événements complétèrent le calendrier événementiel du comité: les foulées pontpéannaises, le vide grenier, la fête de la musique, et le feu d'artifice lié aujourd'hui à la fête de la mine, des spectacles à l'espace Beausoleil et le salon des arts du bois. Le comité des fêtes compte près de 90 bénévoles actifs, présents depuis de nombreuses années, et qui apportent leur savoir-faire et leurs expériences. C'est un comité des fêtes particulièrement dynamique qui bénéficie également de l'appui de partenaires commerciaux, indispensable financièrement pour le fonctionnement au quotidien, et aux investissements nécessaires à la pérennité de l'association.

Belle et durable collaboration entre la mairie et le comité des fêtes

Le Comité des fêtes apporte une aide logistique essentielle à la commune et aux associations dans l'organisation des manifestations, notamment par le prêt de matériel et de barnums. Il contribue à la convivialité et au bonheur de se rencontrer.

DES PARTENARIATS CRÉATEURS

Les décorations de Noël

- Tout au long de l'année, des bénévoles en collaboration avec les services techniques participent également à la création de décoration et à l'embellissement de la commune. Depuis peu ils s'associent à la Fabrique citoyenne pour réaliser divers projets, comme le cendrier à voter.

Le cendrier à voter

- La Fabrique citoyenne souhaitait installer un cendrier au centre commercial, un cendrier original et pédagogique. Pour le créer, elle a sollicité le comité des fêtes qui a répondu présent. L'atelier de chaudronnerie pont-péannais de Monsieur David Tourtelier a également participé bénévolement à la création du cendrier en réalisant le pliage des tôles.



Avec le Comité des fêtes
Grande soirée du rire et de la
chanson à Pont-Péan
Samedi. 27 février 2021 - 20h30
à l'espace Beausoleil



Le Comité des fêtes de Pont-Péan vous propose une soirée exceptionnelle où se mêlent le rire et la chanson pendant plus de deux heures de show, avec la participation de deux artistes confirmés: l'humoriste Jean Piépié, qui raconte ses difficultés face à la modernisation à travers des sketches où tout le monde se reconnaît et la chanteuse Delphine. Une voix à découvrir, un véritable tour de charme et d'émotions, et un programme varié et constamment renouvelé selon les tubes du moment, qui saura ravir toutes les générations! Tarifs: adultes 15€ / enfants 10€ - Billetterie U Express à partir du 1^{er} février (uniquement par chèque) - Renseignements et réservations: 0299528802 - 0636162330 - 0299057990 - m.moisan1@free.fr

Calendrier des événements 2021

- Spectacle: grande soirée du rire et de la chanson - 27 février 2021
- Vide grenier - 25 avril 2021
- Mine en Fête - samedi 19 juin 2021
- Poursuite sur terre - 18 et 19 septembre 2021
- Salon des arts du bois du vendredi 19 au lundi 22 novembre 2021

Tous les membres du Comité des fêtes s'investissent bénévolement. Chacun y trouve sa place, en apportant son aide simplement le jour de l'événement, pour tenir la buvette, être à la billetterie, à la sécurité..., en amont dans l'organisation et le montage, ou encore en apportant son savoir-faire dans un domaine d'expertise, menuiserie, électricité, soudure, informatique... Tous répondent présent à l'appel du Comité pour la même raison, une ambiance sympathique et conviviale. N'hésitez pas vous aussi à rejoindre le Comité des fêtes. L'adhésion est gratuite. Retrouver toute l'information du Comité des fêtes sur <https://www.comitedesfetespontpean.fr/>

Contact: Tél. 0645065892
comitedesfetes@pontpean.fr

Équipements numériques à l'école et coûts d'investissement globaux 2008-2020

Dans la continuité de la politique de l'équipement du numérique à l'école élémentaire et maternelle et en conformité avec les programmes scolaires, la commune a mis en place un plan pluriannuel d'investissement et de renouvellement du parc informatique de l'école, depuis 2018.
Les dépenses globales en investissements pour l'école Lucie Aubrac.

Avec Muriel Blouin, adjointe éducation/jeunesse/petite enfance - ©photo: CC et ggdebajo

À Pont-Péan une école objet de toutes les attentions Des investissements conséquents

Une commission informatique a été mise en place pour traiter de cette question. En 2019, 8000€ ont été investis par la collectivité, et 10000€ en 2020. Cela représente 5 classes équipées (4 ordinateurs par classe), représentant la moitié des classes de l'école élémentaire.

Depuis 2016, des VPI (Vidéoprojecteurs Interactifs) ont été installés en élémentaire. À ce jour, toutes les classes en élémentaire en sont équipées. En 2020, un VPI a été installé en maternelle.

Pour les prochaines années, dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, il est prévu de terminer d'équiper les classes d'élémentaire en ordinateurs et d'investir dans des VPI pour les classes de maternelle (équiper les classes de grande section).

Qu'est-ce qu'un Vidéo Projecteur Interactif ?

C'est un vidéo projecteur relié à un ordinateur avec une interaction. Il accroît le côté ludique de l'enseignement en permettant l'accès aux ressources d'Internet, et l'intégration de vidéos. L'enseignant projette directement ses cours. Il représente une réelle économie de papier, car plus besoin d'imprimer autant de documents.

840 k€

investissements 2008-2020 écoles
hors restaurant scolaire

Dépenses totales "Investissements" en euros - 2008-2020

	École élémentaire	École maternelle	Total dépenses	Total subventions	Total commune	Total coût commune
Équipement multimédia	56 743,95	12 462,95	69 206,90		69 206,90	70 k€
Mobilier/ autre équipement	17 128,07	13 348,52	30 476,59	827,96	29 648,63	30 k€
Travaux	177 560,58	530 057,28	707 617,86	105 209,76	602 408,10	603 k€
Aménagement extérieur cour, jeux extérieurs	97 141,80	52 788,37	149 930,17	12 507,62	137 422,55	137 k€
	348 574,40	608 657,12	957 231,52	118 545,34	838 686,18	840 k€

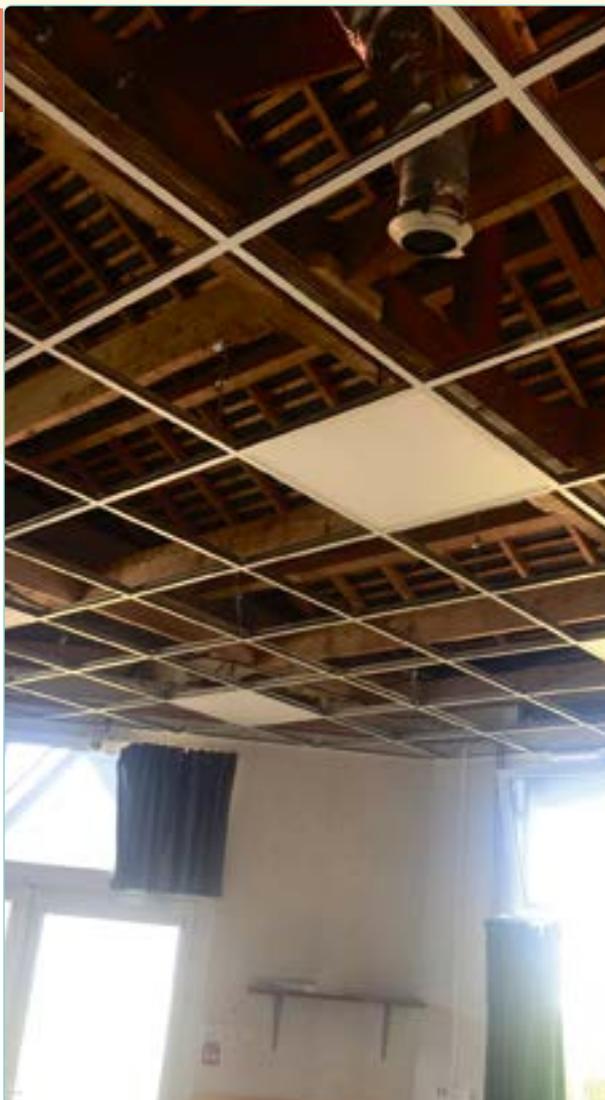
Ces deux dernières années représentent déjà plus de 300 000 € notamment en grande partie au titre des travaux de rénovation.

Travaux de rénovation énergétique

Cet été, la deuxième et dernière phase de désamiantage de l'école maternelle a été réalisée. Ainsi, tous les plafonds ont été abaissés, une nouvelle isolation a été posée, un éclairage LED mis en place et les sols remplacés. Dans le bâtiment B, le système de ventilation a été remis aux normes. Les vitres du bâtiment A' ont été changées pour permettre un gain énergétique sur ce bâtiment.

Historique de la rénovation énergétique du groupe scolaire

- 2018: Espace enfance, VMC du bâtiment E
- 2019: phase 1 désamiantage école maternelle, VMC du bâtiment A. Changement du faux plafond et installation de panneaux LED dans le bâtiment A.
- 2020: fin du désamiantage de l'école maternelle, rénovation du bâtiment administratif, changement de la VMC du bâtiment B de l'élémentaire
- 2021: peinture bâtiment E maternelle.



Un été "spécial" à l'ALSH

Compte tenu du contexte sanitaire il n'était pas possible d'envisager les activités habituelles et notamment les mini-camps. L'équipe d'animation a fait preuve d'imagination pour proposer un programme adapté aux mesures sanitaires tout en étant attractif.

Ainsi des intervenants extérieurs sont venus à la rencontre des enfants pour leur faire découvrir leur univers à travers des journées à thème: journée à roulettes, projet artistique Electronica, show-batterie ou encore poterie. Il y a eu également cinq veillées durant l'été.

Malgré les difficultés d'organisation liées à la crise sanitaire, la qualité du service n'en a pas pâti et les enfants, les familles ont apprécié les activités comme les années précédentes.



Retrouvez nos informations sur l'école sur [notre site internet à portail familles](#)



Protocole sanitaire à l'école

Toutes les équipes –agents de la collectivité et enseignants–sont mobilisées pour la continuité du protocole sanitaire, comme pratiquée dès la sortie de confinement.

Nous savons que ces mesures sont contraignantes, mais il est indispensable que tous les acteurs respectent les consignes et les gestes barrières pour la santé de tous.

Avec Muriel Blouin, adjointe éducation/jeunesse/petite enfance - ©photos: CC

Protocole sanitaire dans le respect des gestes barrières

Un protocole sanitaire s'applique pour accueillir les élèves dans le respect des gestes barrières :

- Limiter à un seul parent l'accompagnement des enfants en maternelle
- Port du masque obligatoire pour toutes personnes âgées de plus de 6 ans dans l'enceinte et aux abords de l'école
- Les élèves d'élémentaire entrent seuls dans l'école
- Désinfection et lavage des mains tout le long de la journée
- Respect du sens de circulation
- Pas de rassemblement autour du groupe scolaire
- Aération des locaux pendant 15 minutes toutes les deux heures
- Mise en place d'horaires échelonnés
- Entretien renforcé des locaux et des points de contact.

Muriel Blouin nouvelle présidente du syndicat intercommunal de restauration

Depuis le 24 juin 2020, Muriel Blouin, adjointe à l'éducation, la jeunesse et à la petite enfance a pris la fonction de présidente du SIR (Syndicat Intercommunal de Restauration). Lors du dernier mandat, Muriel Blouin était vice-présidente de ce syndicat et chargée du développement du bio dans la composition des menus.

Pendant ces six années, l'engagement des élus sera de :

- Maintenir, voire d'augmenter la part du bio dans les assiettes des enfants et de poursuivre une alternative végétarienne quotidienne pour tous les enfants (p20 -21)
- Mettre en place des animations sur les sites sur les quatre communes qui composent le syndicat, soit Bourgbarré, Chartres-de-Bretagne, Pont-Péan, Saint-Erblon: rencontre entre les enfants et les cuisiniers, maintenir la santé financière du syndicat
- Poursuivre l'approvisionnement en denrées alimentaires par des producteurs locaux.

Les accueils du service enfance, vie scolaire fonctionnent-ils normalement ?

Les accueils du service enfance, vie scolaire (accueil périscolaire, restauration scolaire, TAP, accueil de loisirs) sont ouverts et accueillent toutes les familles qui ont un besoin de garde à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 18h15 le soir (et non 18h45, pour permettre la désinfection des locaux le soir, par les agents d'entretien et les animateurs). Les animateurs et ATSEM de la ville veillent au respect des gestes barrières et à la limitation du brassage entre les enfants en organisant la répartition dans les locaux.

Le nettoyage des locaux, quelles sont les mesures mises en œuvre ?

La commune applique les mesures sanitaires obligatoires édictées par l'État: un nettoyage et une désinfection complète des locaux sont réalisés quotidiennement. Les points contacts et les sanitaires sont désinfectés plusieurs fois par jour.

Le nettoyage des locaux, suite quelles sont les mesures mises en œuvre ?

Les agents de la collectivité sont très attentifs à l'approvisionnement en savon et essuie-mains en papier dans les sanitaires. La ventilation de tous les locaux est effectuée plusieurs fois par jour.

Au niveau de la restauration scolaire, un lavage des mains est organisé en amont et après le repas. Le mobilier du restaurant scolaire est désinfecté après chaque groupe. Cela représente 3/4 nettoyages du mobilier par service. Pour limiter le brassage des enfants, un animateur est référent d'un groupe de classe.

Les enfants déjeunent en service à table. Les enfants de maternelle déjeunent dans la même salle et deux groupes se succèdent pour les enfants d'élémentaire (avec une désinfection du restaurant scolaire entre les deux groupes).

158

élèves en maternelle

La rentrée 2020

Effectifs de l'école LUCIE AUBRAC

241

élèves en élémentaire



Remerciement aux agents

Pendant la période du premier confinement, entre mars et mi-mai, les agents du service-ATSEM, agents d'entretien et animateurs sont intervenus sur le groupe scolaire pour réaliser la désinfection totale des locaux.

À la reprise des activités scolaires, courant mai, chaque dynamique métier a su s'adapter pour permettre d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles. C'est pourquoi, l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs du mercredi n'ont pas été organisés, car les animateurs et les ATSEM étaient mobilisés pour la désinfection des locaux.

Chaque agent a vu son emploi du temps modifié après la période de confinement. C'est encore le cas actuellement, car chaque agent a un emploi du temps distribué mensuellement et tous les agents du service sont encore fortement mobilisés pour réaliser la désinfection de l'ensemble des locaux utilisés quotidiennement.

Les élus tiennent à les remercier pour leur investissement et leur mobilisation.

Quels équipements sont mis à disposition des agents de la commune et des enseignants?

La commune de Pont-Péan et l'Éducation Nationale fournissent à leurs personnels respectifs des masques. Le gel hydroalcoolique est fourni par la collectivité. Des visières sont également à disposition des agents qui le souhaitent, ainsi que des gants pour réaliser la désinfection des locaux.

Que se passe-t-il si l'on suspecte un cas de COVID chez un enfant ou un adulte de l'école?

Les parents jouent un rôle essentiel dans la limitation de la propagation de l'épidémie.

Ils ne doivent pas mettre leur enfant à l'école en cas de fièvre (38° ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'enfant ou dans sa famille.

En cas de suspicion d'un cas de Covid-19 sur le lieu de l'école, et sous la responsabilité de la direction de l'établissement, une prise en charge spécifique de l'élève est prévue en lien avec les autorités de santé: le traçage, le dépistage de la classe et/ou de l'école et des mesures d'isolement seront envisagés selon la situation, par les autorités compétentes (Agence Régionale de la Santé et Préfecture).



Animation au Local "Petite enfance" - ©photo: AB

La petite enfance une offre diversifiée !

La commune de Pont-Péan mène une politique publique d'accueil de la petite enfance.

Compte tenu du contexte sanitaire le programme habituel de manifestations du service, conférences, spectacles... évolue sans cesse. Consultez régulièrement [les actualités de notre site internet sur pontpean.fr](https://www.pontpean.fr)

L'espace petite enfance est le nom du service "petite enfance" de Pont-Péan. Ce service d'accueil d'enfants veille à la santé, la sécurité, au bien être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, il contribue à leur éducation.

Cet espace réunit l'espace jeux et le lieu accueil enfants parents. Une inscription est obligatoire auprès de l'équipe.

Les espaces jeux peuvent être fermés en fonction de la Covid-19. Toutefois en temps d'ouverture sous contrôle sanitaire, l'espace jeux est ouvert les lundis, mardis, jeudis, vendredis, de 9h à 11 h 15.

Les mesures sanitaires mises en place à l'espace petite-enfance :

- 4 adultes maximum par matinée
- Prise de température (thermomètre infrarouge frontal) obligatoire à l'arrivée dans la structure pour les adultes.
- Les règles de distanciation devront être respectées
- Port du masque obligatoire pour toute personne de plus de 6 ans ainsi que le maintien des gestes barrière. Chaque adulte ou enfant de plus de 6 ans doit venir avec son propre masque et le porter dans le respect des règles sanitaires (lavage à 60 degrés, couvrir la bouche et le nez).
- Rangement des jeux et jouets à partir de 11h15 par l'équipe éducative, pour permettre un nettoyage quotidien du lieu, et une désinfection du matériel.
- En cas de suspicion de Covid 19, nous prévenir dans les meilleurs délais, pour que nous informions les personnes contact.

Lieu d'accueil enfants/parents

Lieu accueil enfants parents

Ouverture le lundi matin et mercredi les semaines paires, en période scolaire uniquement, de 9h à 11 h 30. Aline et Chantal accueillent les parents avec leurs enfants, mais aussi les futurs parents afin d'échanger sur leur famille. C'est un lieu pour aider les parents à mieux vivre leur rôle.

Espace jeux

C'est un espace jeux pour les tout-petits (de 0 à 3 ans) et un lieu de rencontre pour les parents et les assistantes maternelles.

Dans le cadre de l'espace jeux les enfants peuvent participer à divers ateliers, langage des signes, éveil musical et les plus grands pourront découvrir l'école maternelle grâce au dispositif passerelle école.

Période scolaire, hors confinement: de 9h à 11 h 30, le mardi, mercredi des semaines impaires, le jeudi et le vendredi.

Horaires en vacances scolaires:

lundi: 9h – 11 h 30
mardi: 9h – 11 h 30
jeudi: 9h – 11 h 30
vendredi: 9h – 11 h 30

petite enfance

Service petite enfance

0686873163
 2 rue de Bellevue
petiteenfance@pontpean.fr

Le service petite enfance regroupe le lieu accueil enfants parents et l'espace jeux.

Responsable : Aline Bréhelin
 Élu référent: Antoine Simonneau

Mais aussi des services privés

Crèche multi-accueil Mille-pattes

0299771901
 Carole Lozachmeur
 Multi-accueil Mille-pattes
 Espace Brocéliande
 Chartres-de-Bretagne
creche.millepattes@orange.fr
 Crèche associative dont le but est d'accueillir des enfants de 3 mois à 3 ans dans une structure collective gérée par des éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture et aides éducatrices. 6 places sont réservées à Pont-Péan.

Multi-accueil Tintinabulle

0299413532
 Céline Guerriau
 1 rue Madame de Janzé
 Chartres-de-Bretagne
 Sur rendez-vous par téléphone le lundi, mardi, jeudi et vendredi à 18h.
 Accueil : garde continue de 8h à 18h30 du lundi au vendredi.

Garde occasionnelle: 8h - 11 h 30 et 13 h 30 - 18h, le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Destiné aux enfants de 3 mois à 4 ans, Tintinabulle est un lieu d'éveil et de socialisation qui assure une transition douce entre le milieu familial et la vie en collectivité.

2 places en garde continue et 4 places en occasionnel sont réservées aux Pont-Péannais.

Crèche privée Vivamini

10 places, 1 Allée des Cytises,
 35131 Pont-Péan
 0223502055

Assistantes maternelles

www.assmatprimevere.asso35.fr
 0299528113
 Maryvonne Monnier, présidente.

Le local "Jeunes" de Pont-Péan

Les actions du local jeunes sont basées sur la découverte, l'apprentissage du vivre ensemble, l'engagement et l'appropriation de son territoire.

Activités artistiques, sportives, culturelles et numériques... au programme! Consultez régulièrement [les actualités de notre site internet sur pontpean.fr](http://lesactualites.de.notre.site.internet.sur.pontpean.fr).



"Espace Beausoleil - Local "Jeunes" - Forum des associations septembre 2020 - ©photo: JPC

Contexte Covid

Le service "Jeunes" s'adapte continuellement aux contraintes de la Covid-19. En période d'ouverture sous contrôle sanitaire, l'accueil du local est limité à 17 personnes et pour les ateliers à 8 personnes. Le port du masque est obligatoire à l'intérieur et à l'extérieur des locaux. Du gel hydroalcoolique est mis à disposition du public et les locaux sont désinfectés régulièrement chaque jour.

Présentation du service

Trois sympathiques animateurs: Romain Minier, Leo Demolder et Maëlle Renault accueillent les jeunes de 10 à 17 ans et quelques anciens qui passent occasionnellement pour leur faire un petit coucou.

Ouverture en période scolaire et hors confinement les mercredis et samedi de 14h à 19h et le vendredi de 17h à 19h

Ouverture pendant les vacances du lundi au vendredi.

Beau succès pour le programme des vacances d'automne qui a affiché complet en à peine une semaine.

Été en chiffres: Activités 10/14 ans: 186 activités effectuées pour 37 jeunes différents sur l'été. Activités + de 14 ans: 4 soirées effectuées pour 10 jeunes différents sur l'été. Accueil informel 12 et +: une vingtaine de jeunes sur l'été. En tout: Une cinquantaine de jeunes différents ont fréquenté le local "Jeunes" cet été.

Et pour parler des projets...

Chaque vendredi avant les vacances scolaires, les jeunes sont invités à participer à la commission jeunesse. C'est un temps d'échange entre élus et jeunes. Tous les jeunes sont bienvenus. Pour participer à tous ces projets, il vous suffit de prendre contact avec les animateurs sur place ou par mail.

Local "Jeunes"

Local "Jeunes"

Allée de la Mine,
Espace Beausoleil
Tél.: 06 74 83 34 95
Mail: localjeunes@pontpean.fr
Facebook:
Local Jeunes Pont-Péan

Ouverture en période scolaire les mercredis et samedis de 14h à 19h et le vendredi de 17h à 19h.
Ouverture pendant les vacances du lundi au vendredi.

Construction de séjours

Les séjours d'été se construisent dès le mois de janvier avec les jeunes. Des réunions sont programmées régulièrement pour définir le lieu du séjour, les activités, les règles de vie. Les projets sont étudiés en fonction des envies, mais aussi des possibilités matérielles et doivent répondre à des contraintes budgétaires. En participant ainsi à la programmation, les jeunes ne sont pas de simples consommateurs, ils deviennent acteurs, ils se réapproprient l'offre de loisirs et mûrissent avec une prise d'autonomie.

Un potager hors sol au local

Et si on faisait pousser nos légumes? C'est l'idée qui a germé dans la tête de nos jeunes, qui trouvaient fun de grignoter des fraises et des tomates cerises à l'heure du goûter. Une réflexion autour de ce projet a été menée pendant les vacances d'octobre. Affaire à suivre...

Construction d'un Géodôme

En 2019 un groupe d'ados avait construit une structure géométrique type igloo en bois d'une surface 12 m² au sol et 3 m de haut, l'objectif étant de disposer d'un espace solide abrité et démontable rapidement. Une bâche ignifugée et imperméable va être installée sur la structure cet hiver, ultime étape qui permettra de rendre le geodome fonctionnel.

Atelier 3D

Le projet 3D est mené en partenariat avec la CSF depuis 2018. Il s'agit de découvrir le fonctionnement et le potentiel qu'offre une imprimante 3D. Les jeunes makers créaient des objets du quotidien pour eux-mêmes, leurs proches, les associations, les services communaux. Ils ont imprimé, par exemple, des caches vis pour le géodôme, des pions d'échecs et des marque-pages pour la médiathèque.

CotCoTico, le poulailler partagé

L'idée d'un groupe d'habitants d'avoir un poulailler partagé a émergé au sein de la Fabrique citoyenne. Ensemble ils ont conçu les plans d'un poulailler malin, facile d'entretien et ont sollicité le service jeunesse pour la construction. Ainsi, pendant les vacances d'octobre les jeunes ont participé à ce chantier de menuiserie. Très bientôt une fois l'enclos terminé vous pourrez admirer cette belle réalisation et découvrir les cocottes du quartier des chênes.

Les trois C de la fabrique citoyenne Un horizon écologique, social, démocratique à co-construire

Un acte de citoyenneté vers une prise de conscience renforcée vers le zéro déchet,
avec un symbole le cendrier à voter réalisé en coopération avec le Comité des fêtes,

Une prise de conscience citoyenne exemplaire au service de la santé de tous!

Deux actions de la fabrique citoyenne remarquées!

Par Évelyne Ollivier, adjointe à la démocratie et communication - ©Photo: JPC

Un vrai succès! La Clean walk du 19 septembre

Une marche citoyenne, dite clean walk organisée dans le cadre de la marche mondiale WCUD, a réuni plus de 85 personnes et recueilli plus de 130 kg de déchets à Pont-Péan. Des questions ont été posées au cours de ces deux heures de ramassage.

Comment chacun d'entre nous peut-il agir au quotidien ?

La première promesse de cette matinée est bien d'avoir une ville plus agréable, sans déchet d'incivilités, où il fait bon vivre, mais la seconde est aussi d'aborder une conception plus large des déchets, notamment d'engager une réflexion pour agir pour le climat.

Comment faire de nos déchets une richesse et limiter leur production ?

Quelles initiatives pourrions-nous prendre ensemble? Déjà avec les habitants et les ateliers de la fabrique citoyenne, se dessine une réflexion autour d'espaces verts qui peuvent contribuer à mieux gérer nos déchets, produire des ressources alimentaires, à retenir l'eau, à vivre mieux.



la **fabrique**
Citoyenne | Pont-Péan

avec les associations
Véloxygène,
Le Comité des fêtes... et
de nombreux
concitoyens pont-péanais
bruzois et des alentours et
toute l'équipe
de la fabrique citoyenne.
Merci à tous pour ce geste pour
la planète.



La marche Clean Walk, vous étiez plus de 85 personnes !



Retrouver les informations sur la Fa-
brique citoyenne
de Pont-Péan [sur notre site internet](#)

Opération stop Datura : grâce aux bénévoles, une source incroyable de *Datura stramonium* a été éliminée

Octobre/Novembre Opération éradication du datura une plante très toxique

La prise de conscience de la dangerosité de la plante et une action citoyenne exemplaire ont permis d'arracher des plants de *Datura stramonium* qui avait envahi un champ laissé à l'abandon à la Bétuadais. En juin, six plants étaient signalés dans ce champ de blé, mais il nous était impossible d'intervenir car l'accès au terrain nous était interdit. Début octobre, Territoires acquiert le champ, et l'opération d'arrachage et de destruction peut ainsi commencer. Chaque week-end, treize à quinze personnes se sont relayées pour éviter que des millions de graines ne se disséminent dans les jardins et les champs de Pont-Péan. Les jeunes plants se confondent avec les jeunes pousses de la tétragone. Cette année encore, l'Anses nous signale des cas d'intoxication très graves : "une intoxication grave suite à la

consommation de feuilles de datura a été rapportée par le Centre antipoison Grand-Est en juillet 2020. Quatre personnes d'une même famille avaient préparé et consommé dans un plat cuisiné des feuilles de datura (*Datura stramonium*), confondues avec des feuilles de tétragone cornue ramassées dans leur jardin potager. Elles ont rapidement présenté des signes d'intoxication grave nécessitant une hospitalisation en réanimation pour chacune d'entre elles. Si l'évolution clinique a été favorable pour ces 4 personnes, l'une d'elles a nécessité un suivi médical prolongé".

Datura désormais inscrit au Plan Communal de Sauvegarde Très Grand MERCI à tous !

Un pied, c'est 5000 graines environ... Et comme l'indique l'Anses, "Toutes les parties de la plante sont toxiques et peuvent être à l'origine d'effets sanitaires graves voire mortels". Les oiseaux peuvent ensuite les disséminer

dans vos jardins, dans les champs. Les services techniques ne pouvaient pas mettre leur matériel dans ce champ par risque de dissémination globale sur notre commune. Les techniciens en ont arraché déjà dans les massifs sur des ronds-points. Seul l'arrachage à la main avec les précautions d'usage était possible. Sans cette mobilisation, les risques seraient démultipliés au printemps prochain. Nous sommes extrêmement reconnaissants à ceux qui se sont investis dans cette démarche, qui était aussi très conviviale et a permis à des Pont-Péannais et même des Bruzois qui sont venus, de se connaître. Nous vous invitons à être extrêmement vigilants, particulièrement au printemps prochain. Un couvre-sol sera semé au printemps 2021 sur ce champ pour éviter la prolifération du datura, mais nous aurons encore besoin de bénévoles pour éradiquer complètement cette plante toxique de notre territoire ! [Pour en savoir plus l'Anses](#)



©photo: Jean-Pierre Cudennec



voir aussi les pages 26 et 27 sur le datura, une belle bien vénéneuse!
Merci aux associations
Comité des fêtes
CSF
Jardins partagés
Chorale
Sel
Tai Chi chuan...
et aux
nombreux
Pont-Péannais-e-s
et Bruzois-e-s.

Les jeudis citoyens pour réfléchir ensemble, coopérer

Les jeudis citoyens, les rendez-vous de la Fabrique citoyenne se tiennent, hors confinement Covid-19, tous les deuxièmes jeudis du mois, à 20h00 au local "Jeunes" à l'espace Beausoleil. Ils nous permettent d'échanger sur les différents projets abordés et

proposés par les Pont-Péannais. Notre souhait est de permettre à chacun de soumettre, d'évaluer les possibles, de suivre et comprendre les différents projets apportés pour ensuite pouvoir les réaliser, lorsqu'ils sont validés, en coopération et partenariat.

Ne ratez pas les comptes rendus de Josie!
Les comptes rendus des jeudis citoyens organisés dans le cadre de la fabrique citoyenne sont disponibles à : <https://www.pontpean.fr/lagenda-de-la-fabrique-citoyenne/>



La crise sanitaire change les comportements. Les consommateurs privilégient désormais le commerce de proximité. Les commerçants pont-péannais s'organisent.

Les vitrines Pont-Péannaises, une nouvelle association de commerçants, d'artisans, d'indépendants vient de se créer pour proposer aux habitants de nouvelles opportunités. Sylvie Bernard, déléguée à l'économie locale les accompagne et leur assure le soutien de la municipalité.

avec Sylvie Bernard, déléguée à l'économie locale, - © Photo: ABB, et ggdebajo (marché)

Dans ce contexte sanitaire difficile, il était urgent de proposer des initiatives positives, créer du lien et montrer une image dynamique de l'activité commerciale locale.

Les commerçants, artisans et indépendants de la commune l'ont bien compris et c'est pour cette raison qu'ils viennent de créer une association qui se nomme :

Les Vitrines pont-péannaises

Cette nouvelle association réunit une vingtaine d'entreprises qui ont un objectif commun, créer du réseau entre elles, accroître leur visibilité sur le territoire et surtout proposer aux habitants des animations.

Tous les commerçants se mobilisent pour une action de Noël. De nombreuses surprises sont en cours de sélection et de préparation.

Dans l'attente des prochaines festivités, un focus sur les nouveaux venus, la Cabane du coiffeur et l'Ogre rouge.

La Cabane du coiffeur un nouveau salon au centre commercial les Genêts

Camille Cabanesse a racheté le salon de coiffure anciennement 5 C coiffure où elle travaillait depuis 5 ans pour créer une nouvelle enseigne, La cabane du coiffeur. Elle a choisi ce nom qui fait écho à son nom de famille : Cabane – Cabanesse et qui colle parfaitement à l'ambiance cocooning, noir et bois qu'elle a créée en refaisant la décoration du salon.



Elle a ouvert de manière un peu particulière sur les chapeaux de roues, le jour du premier déconfinement, le 11 mai dernier. Depuis la clientèle ne désemplit pas en période hors Covid, il y a les habitués de 5C coiffure et les nouveaux, tous apprécient la convivialité du salon et peuvent faire confiance à Camille pour bien choisir leur couleur et leur coupe. En effet, elle exerce son métier depuis 11 ans avec une passion pour les techniques de coloriste. Elle insiste également sur l'importance de prendre soin de ses cheveux, c'est pourquoi tous ses forfaits incluent automatiquement un soin et qu'elle a sélectionné une gamme de produits qualitatifs.

Horaires d'ouverture: du mardi au jeudi 9h30 – 12h30 et 14h-19h, le vendredi de 9h30 -19h et le samedi 8h30-16h.

Possibilité de prendre rendez-vous directement sur place avenue des Tamaris, par téléphone au 02 99 57 63 94 ou via le Messenger de la page Facebook du salon.

L'Ogre rouge un tatoueur à Pont-Péan esquisses japonaises, végétales...

L'ogre rouge a ouvert ses portes le samedi 10 octobre à Pont-Péan. Tatoueur professionnel depuis 2009, Charles Naudin est arrivé sur la commune depuis 5 ans.



Ayant ouvert une boutique sur Rennes, rue de Saint-Melaine, l'objectif a été de créer un nouveau projet pour se rapprocher de sa famille et éviter les déplacements. Formé à Cherbourg dans la Manche, il s'est rapidement spécialisé dans les esquisses japonaises, culture dont il explore les iconographies végétales, animales et mythologiques. Les œuvres de ses aiguilles sont à observer sur la toile et le carnet de dessin est prêt pour vos projets.



Retrouver toutes nos informations sur l'actualité de notre [notre site internet](#)

Le marché dominical

Il se tient tous les dimanches matin de 9 h à 13 h sur la place du centre-ville dans le respect des consignes sanitaires.

Agenda

Nouveau commerçant sur le marché : arrivée de la boucherie/charcuterie de Mme Dauvé le 13 décembre

Service paiement Trésorerie au bar Le Pont-Péannais

Depuis le 2 novembre, les amendes de stationnement, les factures de la cantine, de la crèche ou de l'hôpital, la contribution à l'audiovisuel public, les taxes d'habitation ou foncières tous les impôts qui présentent le QR code prévu à cet effet avec mention "payable auprès d'un buraliste" sont payables au bureau de tabac le Pont-Péannais. Ce dispositif garantit la confidentialité de vos informations, vous n'avez pas à montrer votre facture au buraliste et celui-ci n'a accès à aucune information personnelle. Vous avez juste à scanner le QR code et à payer. Le paiement passe par un terminal dédié sécurisé.

Les prochaines manifestations du marché du dimanche matin

Cette année exceptionnelle, n'a pas permis d'organiser les animations annuelles. Nous espérons que les mois à venir seront plus radieux, notez sur vos agendas nos prochaines manifestations (sous réserve sanitaire) :

- Le 11 avril 2021
- Le 3 octobre 2021
- Le 5 décembre 2021

ENSEIGNES	Horaires matin	Horaires Après-Midi	Autres Samedi/Dimanche	Vente	Tél.
Boulangerie La Minopain	7:00 - 13:15	14:30 - 19:30	Samedi 7:00 - 13:15 et 14:30 - 19:30 Dimanche 7:15 - 13:00	sur place	02 90 78 57 58
Boulangerie Simon	7:00 - 13:30	15:00 - 19:30	Samedi 7:00 - 15:00 Dimanche 7:00 - 13:00		02 99 52 83 12
Boucherie/traiteur Rouault	8:30 - 13:00	15:30 - 19:30	Samedi 8:30 - 18:30	sur place et livraison à domicile pour les personnes en vulnérabilité entre 13:00 et 15:00	02 99 52 41 83
Galette d'Angèle		17:00 - 20:00	du mardi au samedi		06 63 03 43 31
Pizza di Mozza			Livraisons 7j/7, tous les soirs pendant toute la durée du confinement	Vente à emporter ou livraisons de pizzas, burgers, kebabs et taccos	02 99 57 51 97
Restaurant/station Les Genêts	11:30 - 18:30	11:30 - 18:30	Station de 7:30 à 18:30	Repas à emporter, menus de la semaine sur FB	02 99 52 83 71
Restaurant La Paillotte	11:30 - 13:30		Du lundi au vendredi	Plats à emporter, réservez le matin ou la veille	02 99 52 83 35
U Express	8:30 - 19:15	8:30 - 19:15	du lundi au samedi samedi de 8:30 - 19:45 et dimanche de 9:00 - 12:30		02 99 05 78 05
Équilibre et harmonie			Produits esthéticienne et bons cadeaux	Commande de produits	06 61 32 24 77
La Cabane du coiffeur			Shampoings, soins, texturisant et coffrets de Noël. Conseils.	Produits à emporter Retrait commandes à la Mine de l'optique	Instagram, FB La cabane du coiffeur
La Mine de l'optique	9:30 - 12:00	14:00 - 19:00	Samedi 9:30 à 16:00	Fleurs disponibles et couture & objets fantaisies	02 99 35 85 82
Ma signature fleuriste			Fleurs disponibles à La Mine de l'optique	Commande fleurs à emporter pour deuils	02 99 52 80 50
Nuance coiffure			Gamme de produits capillaires, chèques cadeaux	Permanence retrait des commandes	nuancecoiffure35@gmail.com
Tabac/presse Le Pont-Péannais	7:30 - 19:00	7:30 - 19:00	Dimanche 9:30 - 12:00	sur place	02 99 52 83 85

ouverts depuis le 28/11



Enseignes plaisir ! des lunettes et des fleurs des lunettes et de la couture !

Rester solidaires, tel est le mot d'ordre des commerçants et artisans pont-péannais. Et si en allant choisir mes nouvelles lunettes, j'achetais, les jacinthes parfumées du fleuriste, qui lui peut être fermé ! Et si en essayant mes nouvelles montures, je trouvais un foulard qui leur sied bien !

Les commerçants et artisans regorgent d'idées... en faisant vos courses dans le cadre sanitaire autorisé, ils vous proposeront le meilleur... pas besoin d'aller bien loin, il suffit de s'enquérir de leurs services ! Cherchez bien, demandez-leur, il y a presque tout sur place !

Petite enfance à Pont-Péan

Une analyse des besoins sociaux (ABS)

La mise en place d'une politique petite enfance sur une commune est une richesse économique et sociale. Elle répond aux besoins des familles en recherche d'accueil, pour concilier vie privée et professionnelle, mais pas seulement... réponse dans quelques mois.

Dominique Jacq, adjoint à la solidarité - ©Illustration: banque alimentaire

L'analyse des besoins sociaux (ABS) est une obligation légale des CCAS. Elle constitue avant tout un outil d'aide à la décision visant à les aider à établir la feuille de route de leur intervention et à assurer leur mission de coordinateur des politiques sociales. La compréhension des besoins existants ou à venir des populations de leur territoire constitue le cœur de cette démarche qui se décompose en plusieurs étapes. Elle doit être réalisée dans l'année qui suit la mise en place du renouvellement du CCAS. Elle a pour objectif de déterminer les besoins réels de la population en tenant compte des différents publics qui la compose. *Fatima Moussa Madi Mari, étudiante en master 2, a intégré pour une mission de 6 mois, de novembre 2020 à mai 2021, le CCAS de la commune dans le cadre de la réalisation d'une analyse des besoins sociaux sur la thématique des besoins autour de la petite enfance. Une enquête sous forme de questionnaire sera diffusée prochainement dans les services, à l'école, les commerces et sur les réseaux sociaux...*

Pourquoi une analyse petite enfance sur notre commune ?

Levier d'attractivité économique et sociale, la politique petite enfance permet d'apprendre le vivre ensemble dès le plus jeune âge et s'étend à des domaines bien au-delà de la garde. Après l'étude sur les seniors qui a conduit à la création de la résidence adaptée (voir p 16-17) une politique Petite enfance augmentée a toute sa place dans le projet de la nouvelle ZAC multisites de Pont-Péan qui accueillera de nouvelles familles. Cette étude sera conduite dans une approche globale de services à la population (développement durable, projet éducatif, intergénérationnel...) et économique (emploi, fiscalité...).

En pratique

Masque remboursé Coronavirus: quelles sont les règles de prise en charge ?

Numéro d'information

Une plateforme téléphonique de renseignement: 0800 130 000 (appel gratuit depuis un poste fixe en France, 7 jours sur 7, 24h sur 24) permet d'obtenir des informations sur la Covid 19. Cette plateforme n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux. Si vous présentez des premiers signes d'infections respiratoires (fièvre ou sensation de fièvre, toux) restez chez vous et appelez votre médecin. Si les signes s'aggravent, avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, vous devez contacter le Samu.

Téléconsultation

Une personne exposée au coronavirus peut recourir à la téléconsultation sans passer par son médecin traitant. Les téléconsultations et les actes de télé suivie infirmier sont pris en charge à 100 %.

Masques gratuits

Vous pouvez avoir des masques gratuits sur présentation d'un document attestant d'un résultat positif à un test virologique du virus Covid-19 ou si vous avez été identifié comme un cas contact.

Vous pouvez également avoir des masques gratuits sur ordonnance de votre médecin si vous êtes une personne dite fragile ou vulnérable.

Vous êtes considéré comme vulnérable si vous vous trouvez dans l'une des situations suivantes:

- Être atteint de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie)
- Être atteint d'une immunodépression congénitale ou acquise:
- Être âgé de 65 ans et plus et avoir un diabète associé à une obésité ou des complications micro ou macrovasculaires
- Être dialysé ou présenter une insuffisance rénale chronique sévère.

Vous pouvez avoir des masques gratuits si vous êtes bénéficiaire de la complémentaire santé solidaire ou de l'aide médicale de l'état (AME).

Permanences Point Accueil Emploi

Un conseiller Pôle Emploi vous reçoit à la mairie de Pont-Péan, les 1^{er} et 3^e mercredis du mois (sauf vacances scolaires). L'accueil se fait sans rendez-vous entre 10h et 12h.

Prochaines permanences

- mercredi 2 décembre 2020
- mercredi 16 décembre 2020

Des rencontres sont également possibles au Point Accueil Emploi de Bruz (0750845314), Point Accueil Emploi de Chartres-de-Bretagne 0750845314 ou au Point Accueil Emploi de Noyal Châtillon-sur-Seiche (0299051541) les autres jours de la semaine. contact@pae-sud-rennes.fr ou **0782835928**

Pôle emploi

Les demandeurs d'emploi de Pont-Péan dépendent de l'agence Pôle Emploi Rennes-Est.

Adresse: 22 rue du Bignon
35000 Rennes
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30
pole-emploi.fr

Relais Emploi

Espace Simone Veil (anciennement Espace Auréa)
Rue des planches – Bruz
relaisemploi.fr

Ker-Emplois

Espace Simone Veil (anciennement Espace Auréa)
Rue des planches – Bruz
Tél.: 02-99-35-86-06
keremplois.fr

Indeed

Découvrez le 1^{er} site d'emploi mondial
indeed.fr

Pont-Péan, ville solidaire

**Protéger les habitants, répondre aux besoins de chaque génération,
réduire les inégalités, garantir l'accès aux droits.**

Banque alimentaire: Dominique Jacq, adjoint à la solidarité et Vice-président du CCAS - ©Illustration: banque alimentaire - ©photo: JPL

Banque alimentaire - Un grand merci à tous !



Collecte de la banque alimentaire à l'entrée du supermarché U

Le panier solidaire est une structure de distribution alimentaire gérée par le CCAS de Pont-Péan, vivant grâce à l'investissement d'une dizaine de bénévoles. Elle apporte une aide alimentaire pour les personnes qui en ont besoin de façon ponctuelle. Les bénéficiaires doivent obligatoirement être orientés par le CDAS de Chartres-de-Bretagne au préalable.

Chaque semaine, une dizaine de familles y vient retirer un panier solidaire. Pour répondre à ce besoin, la banque alimentaire de Pont-Péan reçoit des produits de consommation auprès de la banque alimentaire de Rennes, dont elle est partenaire. Elle organise également une collecte qui a eu lieu cette année du vendredi 27 au dimanche 29 novembre, à l'entrée du supermarché U express. Grâce à votre générosité la banque alimentaire récolte habituellement entre 700 kg à 800 kg de denrées au cours de ce week-end. Ce don contribue à améliorer le quotidien des Pont-Péanais qui en ont le plus besoin.

Le CCAS

N'hésitez pas à nous appeler au 0299524170 ou à venir nous voir en Mairie le jeudi matin sur rendez-vous!

Anne Jouet, déléguée aux personnes âgées, membre du CCAS - ©photo: JPL

les rencontres avec les personnes âgées



Cette année si particulière a interrompu les rencontres essentielles avec les personnes âgées

L'équipe municipale et les membres du CCAS sont allés au-devant des seniors pour connaître les besoins éventuels de chacun, éviter que certains ne se sentent trop isolés, mettre en place un système d'aide aux courses... Beaucoup ont apprécié ces petits moments d'échange qui nous ont permis de faire un

peu connaissance en espérant pouvoir bientôt nous réunir autour d'un café ou d'un jeu de palet et surtout organiser en 2021 le repas des aînés qui va tant manquer cette année.

Certains aînés ont réussi à se créer des petits moments conviviaux en maintenant des parties de cartes en comité très restreint, d'autres se sont sentis utiles en aidant leurs voisins, en entretenant le dialogue.

Nous devons essayer de garder le plus possible de lien social, malgré le contexte, en espérant pour bientôt des retrouvailles chaleureuses.

Familles nombreuses une aide pour payer votre facture d'eau et d'assainissement

Vous avez trois enfants à charge ou plus ?

Faites votre demande avant le 31 décembre 2020 pour bénéficier d'une déduction d'au moins 30€ / an sur votre prochaine facture d'eau et d'assainissement!

Chaque famille nombreuse de votre commune, abonnée aux services de l'eau et de l'assainissement et ayant au moins trois enfants à charge, peut faire auprès de la SPL Eau du Bassin Rennais (distributeur d'eau) une demande d'attribution d'une aide d'un montant de 30€ par an et par enfant, à compter du troisième enfant.

Retrouvez les conditions d'éligibilité et justificatifs à fournir [copies des derniers avis d'imposition et de taxe d'habitation, du livret de famille et de la facture d'eau] sur <https://monagence.eaudubassinrennais.fr>

(Rubriques Informations et Conseils / Les aides financières / Dispositif Crédit Eau Famille Nombreuse) ou aux coordonnées indiquées sur la facture d'eau et d'assainissement.

Cette aide, appelée **Crédit Eau Famille Nombreuse**, a été créée par la Collectivité Eau du Bassin Rennais et Rennes Métropole pour prendre en considération une consommation d'eau plus élevée du fait de la composition du foyer. **La demande de Crédit Eau Famille Nombreuse est à renouveler chaque année avant le 31 décembre.**

Déjà quatre années sans pesticide. objectif zéro phyto.

Parce que les cimetières sont des lieux très sensibles, où l'on vient pour se recueillir, les familles sont particulièrement attentives à leur propreté et leur état d'entretien.

Ils sont désormais soumis à de nouvelles évolutions* qui imposent de réduire drastiquement l'épandage de pesticides avec l'objectif d'atteindre le « zéro phyto ».

**Pont-Péan est en bonne voie, quatre ans déjà sans pesticides avec des méthodes de désherbage douces !
Aujourd'hui, un pas de plus vient d'être franchi, la ville vient d'opter pour des allées végétales, une mesure de gestion favorisant la biodiversité dont la préservation des abeilles !**

En collaboration avec Nicolas Raty, délégué aux espaces verts et la commission démocratie/communication dans le cadre de la campagne « Nature en ville ».

Des sedum au cimetière

Au mois de novembre, les services techniques de Pont-Péan ont commencé à remplacer le gravier des allées du cimetière par des sedum. Un premier test positif avait été réalisé rue de la Cave Don-jean en 2019. Il a permis de retenir cette solution écoresponsable avec sérénité. L'avantage premier est la réduction des séances de désherbage tout en favorisant la biodiversité. Le second est de privilégier la perméabilité des sols et une meilleure gestion des eaux pluviales. Cette opération soutient ainsi la politique de protection contre les inondations de nos rivières et cours d'eau tout proches. 110 m² ont ainsi été posés pour un coût de matériau de 2300€. Cinq jours de travail ont été requis pour réaliser cette première phase de travaux. Ce tapis végétal a besoin de 15 jours pour s'enraciner. D'ici là, les usagers pourront marcher dessus en prenant soin de ne pas le piétiner. Dans les mois à venir, une observation attentive de ce tapis végétal permettra à la commune de statuer sur le déploiement possible de ce dispositif sur l'ensemble du cimetière.

La gestion des "mauvaises herbes"!

« Les allées en gravier couvrant environ un quart de la superficie des cimetières, la plus grosse difficulté que rencontrent les communes c'est la gestion des herbes folles », souligne Samuel, le nouveau responsable des services techniques de Pont-Péan. La municipalité a fait le choix de la végétalisation, car elle nécessite des entretiens beaucoup plus légers.

« C'est aussi beaucoup mieux que d'utiliser des bonbonnes de gaz dans les cimetières qui ne sont pas non plus des solutions beaucoup plus écologiques que l'épandage des produits dits phytosanitaires ».

Un tapis fleuri de mai à octobre Aidez-nous!

Le tapis de sedum installé au cimetière contient trois à cinq espèces de sedum dont des *Sedum album*, *Sedum kamtschaticum*, *Sedum lyduim* », nous précise Mélanie, technicienne avertie en botanique des services techniques. Leur période de floraison va de mai à octobre. Le sedum va se développer en surface pour créer un tapis végétal uniforme. « Merci à tous de les protéger et de favoriser leur développement **en n'utilisant plus du tout de javel**, et d'éviter les piétinements intenses, surtout au début, pour les aider à s'implanter... SVP! » nous dit-elle. Ce n'est pas vain car Mélanie, comme tous les autres agents des services techniques, participe régulièrement à l'entretien du cimetière.

Olivier renchérit « Il n'y aura pas besoin de tondre le sedum. C'est une plante à développement faible et surtout tapisant. L'entretien que l'on aura à faire, est au début, pour l'enracinement du tapis, en fonction de la météo avec arrosage ou non. Ensuite il nous faudra désherber au début, soit au printemps prochain, les quelques herbes folles qui auront poussé. Au fil des mois, le tapis va se densifier pour recouvrir l'ensemble des intertombes. Dès lors nous n'aurons plus besoin de passer aussi régulièrement pour désherber le cimetière, pour cette partie seulement ».

Une belle image un avenir à préserver

Ce tapis de sedum qui vient de naître des mains des agents dans le cimetière de Pont-Péan est le reflet d'une volonté, et plus encore d'une prise en compte de l'urgence d'agir. Ne plus chasser la nature des zones urbaines mais la réintégrer, **ne plus travailler contre, mais avec.** Au pied du mur du cimetière, les agents livraient déjà une véritable bataille contre les "mauvaises herbes". Ils ont utilisé des produits chimiques, des chalumeaux, puis ils ont désherbé à la main. Finalement ils ont pris la décision de ne plus lutter contre les herbes folles mais de travailler avec, ils ont alors semé des fleurs qui ont pris le dessus et ça marche! C'est joli, c'est durable, c'est naturel et ça fait du bien à notre ville! Ces deux exemples appliqués au cimetière sont le reflet de ce qui devra être étendu à la ville entière dans les années qui suivent. Pourquoi? Pour aider la biodiversité à se développer à nouveau, la flore, la petite faune, les insectes et les oiseaux qui ont été chassés par l'artificialisation des espaces. Cela permettra également de limiter les points de chaleur et favoriser les points de fraîcheur. Les eaux pluviales seront mieux absorbées ce qui limitera les risques d'inondations. Les agents techniques travaillent dès aujourd'hui afin que vous et vos enfants puissiez bénéficier du résultat.

* depuis la loi du 1^{er} janvier 2017

1. interdiction des pesticides chimiques pour l'État, les collectivités locales et les établissements publics.
2. fin de la vente en libre service des pesticides chimiques pour les particuliers.
3. 2019 : interdiction des pesticides chimiques pour les particuliers



Le tapis de sedum installé au cimetière contient trois à cinq espèces de sedum dont des *Sedum album*, *Sedum kamtschaticum*, *Sedum lyduim*. Tout un chacun connaît déjà le *Sedum acre* L., 1753, appelé aussi le poivre de muraille ou Orpin acre. Ses fleurs peuvent être blanches comme pour le *sedum album*, ou jaunes habituellement. Les abeilles aiment les sedum, et pour nous les hommes, c'est un bon moyen pour ne plus utiliser de désherbants chimiques nocifs pour l'environnement, la nappe phréatique, pour la santé des personnes fréquentant le cimetière ainsi que celle des agents techniques de la Commune.

Les tapis de sedum ont besoin d'une couche de substrat peu profonde de 8 à 12 cm d'épaisseur. Ils sont livrés en rouleaux 1 m x 2 m pour une installation facile. Cultivés de façon durable en pépinière, ils sont récoltés et transportés rapidement pour une meilleure reprise. Les services techniques les ont installés après avoir retiré les graviers et mis le substrat de reprise. Et vous, êtes-vous prêts à l'adopter ?

Ils sont utilisés ici pour le cimetière mais aussi pour les toits végétalisés. Le poids moyen d'un tapis est de 25kg/m². Il est recommandé de les arroser, particulièrement lors de l'implantation, pendant les mois chauds.

©photo: EOL (grande photo) et petites photos: ggdebajo (installation au cimetière).



Directeur de la publication : Michel DEMOLDER
Magazine municipal réalisé par la commission communication : Évelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Anthony BOSSARD, Nicolas RATY, Nadège LETORT, Dider LEGOFF et la responsable communication de la ville, Céline Calvar.
Nous remercions les élus, les services municipaux et les associations qui participent à la réalisation des articles. - ISSN n°12823-5714 - tirage 2100 exemplaires. Ce bulletin est imprimé sur papier géré durablement certifié PEFC™ par l'imprimerie Édicolor certifiée Imprim'vert®, impression avec encres végétales et sans alcool de mouillage.
contact : communication@pontpean.fr.



L'agenda

DÉCEMBRE

À partir du 1^{er} décembre
TOUTE LA MÉTROPOLE
Gratuité des transports en commun métropolitains pour les enfants jusqu'à 11 ans

Samedi 5 décembre
RÉOUVERTURE AU PUBLIC
(Dans les limites des conditions sanitaires en vigueur)
Médiathèque

Lundi 7 décembre (20h30)
CONSEIL MUNICIPAL
Espace Beausoleil

Mardi 8 décembre (20h30)
**THÉÂTRE DU MANTOIS
BLACK BOY (REPORTÉ)**
GRAND LOGIS

À partir du 9 décembre
les mercredis
ACCUEIL DES JEUNES
Local Jeunes

Jeudi 10 décembre (20h30)
JEUDI CITOYEN
Local Jeunes

Mercredi 16 décembre
de 15 h à 17 h 30
« **JE CRÉE MA DÉCO DE NOËL** »
Médiathèque

Jeudi 17 décembre (19h30)
**COMMUNAUTÉ
ENGRENAGE[S]**
Danse hip-hop
Spectacle au Pôle Sud - Chartres

Mercredi 16 décembre
(15h à 17h30)
« **JE CRÉE MA DÉCO DE NOËL** »
Médiathèque

Samedi 19 décembre
(11h à 12h)
**LECTURE À PLUSIEURS VOIX
D'HISTOIRES DE NOËL**
P'tits lecteurs
Médiathèque

Du 21 au 24 décembre
ACCUEIL DES JEUNES
Local Jeunes

JANVIER

Jeudi 14 janvier (20h30)
JEUDI CITOYEN
Local Jeunes

Vendredi 22 janvier (20h30)
MARINA ROLLMAN
Un spectacle drôle
Humour
Espace Beausoleil

Dimanche 24 janvier (15h30)
**CINÉ/DÉBAT SUR
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**
projection du film documentaire
« *Après-demain* »
Espace Beausoleil

Samedi 30 janvier (10h à 11h)
P'TITS LECTEURS
Pour les 1-3 ans
Médiathèque

Samedi 30 Janvier
« **NOUVELLE CORDÉE** »
un film de Marie-Monique Robin
Territoires Zéro Chômeur de
Longue Durée
FESTIVAL CINÉT'HIQUE
Espace Beausoleil

FÉVRIER

Vendredi 5 février (20h30)
VON POURQUERY
Espace Beausoleil

Jeudi 11 février (20h30)
JEUDI CITOYEN
Local Jeunes

Vendredi 19 février (20h30)
**THOMAS SCHOEFLER JR
+ NO MONEY KIDS**
Espace Beausoleil
(à confirmer)

Samedi 20 février (10h à 11h)
P'TITS LECTEURS
Pour les 3-6 ans
Médiathèque

Samedi 20 février (20h30)
« **GRANDE SOIRÉE DU RIRE
ET DE LA CHANSON** »
Spectacle du Comité des fêtes
Espace Beausoleil

Samedi 20 février (20h30)
et Dimanche 21 février (15h00)
LES ARTS MANIAQUES
Théâtre
(7€ ou 5€ l'entrée, tous les
bénéfices seront versés à
l'association Relais Emploi)
Auditorium de Bruz
Espace Simone Veil

En raison des évolutions dues à la Covid-19, les horaires sont susceptibles d'être modifiés à tout moment.
Merci de les vérifier sur nos sites internet respectifs.